

**CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES**

**GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL**

Séance publique du lundi 19 janvier 2026

Openbare vergadering van lundi 19 januari 2026

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 17h15 sous la présidence de M. Alain Courtois, Président.

De openbare vergadering wordt geopend om 17u15 onder voorzitterschap van dhr. Alain Courtois, Voorzitter.

Excusés - Verontschuldigen : Mme Hariche et M. Ben Abdelmoumen, échevins ; M. Dhondt, Mme Maouane. Mme De Marte, Mme Stoops, Mme Nouar, M. Zian et Mme Lewalle.

**M. le Président.**- Avant de démarrer la séance du Conseil communal, je voulais vous faire part de ceci :

Ik heb jullie mijn beste wensen al schriftelijk overgebracht. Ik wens jullie allemaal mijn beste wensen voor 2026.

Ik neem de gelegenheid om iedereen te bedanken die dit mogelijk heeft gemaakt. Ceux qui ont permis que les fêtes de fin d'année se passent bien dans notre ville : les collaborateurs de la Ville, en particulier les services de la propreté, les services sociaux, les services médicaux dans nos hôpitaux, la police, les pompiers, Brussels Major Events (BME), tous ceux qui se sont occupés des plus fragiles et ont permis d'accueillir plus de 4 millions de personnes sans incident majeur dans notre ville-capitale.

Je pense que vous vous associerez à moi pour leur dire bravo, les remercier et leur souhaiter aussi nos meilleurs vœux.

Merci.

*(Applaudissements.)*

### **Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025**

### **Notulen van de zitting van 15 december 2025**

**M. le Président.**- Conformément à l'article 89, alinéa 2 de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 15/12/2025 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 15/12/2025 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 76 et 77 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 09/01/2026.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 76 en 77 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 09/01/2026.

**Vote sur l'urgence**  
**Stemming over de dringendheid**

**M. le Président.**- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 69 à 75, 78 à 82 et 87 à 115 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 09/01/2026, ainsi que le point repris à l'addendum à ce supplément. Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 69 tot 75, 78 tot 82 en 87 tot 115 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 09/01/2026, en met het punt vermeld in het addendum aan het bijvoegsel.

**L'urgence est admise à l'unanimité.**

**De dringendheid wordt eenparig aangenomen.**

**Communications**

**Mededelingen**

**Communications relatives aux associations subventionnées**  
**Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen**

**M. le Président.**- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

Ik nodig de leden van de Gemeenteraad uit om op het Secretariaat van de Vergaderingen inzake te nemen in de rekeningen en het verslag inzake beheer en financiële toestand van de volgende verenigingen:

- LA BULLE CITOYENNE asbl, au 31/12/2024 ;
- "LA BULLE CITOYENNE" vzw, op 31/12/2024 ;
- Centre d'entreprises Dansaert asbl, au 31/12/2024 ;

- "Centre d'entreprises Dansaert" vzw, op 31/12/2024 ;
- Anneessens 25 asbl, au 31/12/2024 ;
- Anneessens 25 vzw, op 31/12/2024 ;
- "Bronks Jeugdtheater Brussel" asbl, au 31/12/2023 ;
- Bronks Jeugdtheater Brussel vzw, op 31/12/2023 ;
- "Bronks Jeugdtheater Brussel" asbl, au 31/12/2024 ;
- Bronks Jeugdtheater Brussel vzw, op 31/12/2024 ;
- Urban Foxes asbl, au 31/12/2024 ;
- Urban Foxes vzw, op 31/12/2024 ;
- Ferrer Formations asbl, au 31/12/2024 ;
- "Ferrer Formations" vzw, op 31/12/2024 ;
- Association des Commerçants du Carrefour Jean Monnet asbl, au 31/12/2024 ;
- "Association des Commerçants du Carrefour Jean Monnet" vzw, op 31/12/2024 ;
- réseau de musiciens intervenants en ateliers asbl, au 31/12/2024 ;
- "réseau de musiciens intervenants en ateliers" vzw, op 31/12/2024 ;
- Nowayback asbl, au 31/12/2024 ;
- Nowayback vzw , op 31/12/2024.

**Pris pour information.**

**Kennis genomen.**

### Questions orales

### Mondelinge vragen

**M. le Président.**- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.

De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.

## Interpellations citoyennes

### Burgerinterpellaties

Demande d'interpellation introduite par le collectif bruxellois des Gardien.nes de la création artistique concernant les coupures budgétaires sur la matière culturelle

**M. Roshier**.- Merci, monsieur le Président. Nous, gardiennes et gardiens de la création artistique, sommes consternés face au désastre annoncé.

Nous sommes face à une guerre idéologique qui vise à anéantir un modèle de pensée au profit d'un autre :

D'un côté, une vision événementielle et patrimoniale, soutenue par le privé dans un modèle marchand, et de l'autre, l'enjeu de la création artistique, catalyseur d'interactions sociales, de dynamiques citoyennes et pédagogiques liées aux enjeux sociétaux du présent.

Nous dénonçons ce choix délibéré, cette dérive, car tout ce qui sera défait aujourd'hui aura des conséquences dramatiques pour demain.

Non, la Ville de Bruxelles n'est pas un parc d'attractions. Notre commune ne se réduit pas à la bière, au chocolat et aux frites.

Cette caricature financée et marketée à outrance ne doit pas en constituer ses seules images, au détriment de la création.

Pour vous, la culture se consomme ; pour nous, elle questionne, fait grandir et interpelle.

Dès l'élection, avec sa majorité socialiste-libérale, la Ville de Bruxelles a fait ce premier choix politique : celui de supprimer son échevinat culturel. L'accord de

majorité mentionne d'ailleurs la culture sans aucune approche de politique culturelle, en y interférant le patrimoine à l'événementiel et retire de sa substance tout sens.

Deux faits symptomatiques découlent de ces actes et s'accompagnent d'une méthode de sidération, sans laisser de place aux négociations :

Le premier fait, la fermeture de deux lieux de création : tout d'abord la fermeture de la Maison d'art actuel des Chartreux (MAAC), espace destiné à la création et à la diffusion artistiques et dans un deuxième temps, plus récemment, la fermeture de la Centrale for contemporary art, vitrine internationale de la création artistique bruxelloise – fermeture contre laquelle 6.500 personnes ont d'ailleurs signé une pétition, avec le soutien de la Fédération des arts plastiques (FAP) et de l'Assemblée des structures en arts plastiques (ASAP), donc une pétition contre sa fermeture, évidemment.

Deuxième fait, le démantèlement de la culture au profit de l'événementiel : en effet, l'ASBL Brussels Major Events (BME) et ses 41 équivalents temps plein (ETP) voient son nombre de projets augmenter de façon significative.

D'autre part, la transformation du service culturel et, enfin, la suppression de l'ASBL Brufête.

Avec cette interpellation, nous visons également à rappeler le rôle de service public de la Ville : elle se doit de créer du contenu basé sur sa propre politique culturelle, organisée par l'administration de la culture et non par une ASBL communale, telle que Brussels Major Events.

Les subventions ne doivent pas être l'axe principal d'une politique culturelle.

Enfin, la Ville de Bruxelles, avec sa diversité, se doit de jouer un rôle de service public accessible à toutes et à tous, ouvert et défendant une vision artistique et

sociétale.

Cela étant dit, allez-vous réellement fermer la « Centrale », ce lieu majeur de service public ?

Allez-vous réellement anéantir vingt ans de travail, vingt ans de lent réseautage, de médiation culturelle dans les quartiers à la faveur d'une collection privée – oui : une collection privée déguisée en musée – qu'est le Millennium Iconoclast Museum of Art (MIMA) ?

Si ce choix d'une culture privée est acté, le marché public devient alors inexistant. Acter ce choix, c'est affaiblir les droits culturels qui garantissent l'accès et l'offre à des publics divers.

Acter ce choix, c'est tuer la pensée libre et critique, les visions du monde et la caricature du pouvoir.

En conséquence, avec cette interpellation, nous vous demandons de répondre à ces questions :

Est-ce qu'il y aura un échevin ou une échevine de la culture durant cette législature ?

Quels sont les détails des coupes budgétaires sur la culture par projet ou programme ?

Quelles garanties avons-nous que d'autres lieux culturels ne vont pas fermer demain, avec la seule excuse de l'austérité budgétaire ?

Pourquoi avoir fait rénover la Centrale pour, un an plus tard, la fermer brutalement ?

Quelle réelle concertation a été faite avec la Centrale pour trouver des solutions

avant sa fermeture définitive ?

Et, au vu du Conseil du 15 décembre 2025, nous avons trois questions en plus :

Pourquoi Brufête ASBL disparaît ?

Pourquoi et dans quel but le personnel du service « culture » est déplacé à Brussels Major Events, Bruxelles-Musées-Expositions et au Centre culturel congolais ?

Et pourquoi les projets HOPLA !, Vaux Hall Summer Festival et Classissimo vont rejoindre Brussels Major Events, alors qu'ils étaient organisés auparavant par le service culture ?

Nous veillerons à ce que la culture ne meure pas à la Ville de Bruxelles et nous sommes prêts et prêtes à nous battre pour elle – je crois que le nombre de personnes présentes en témoigne !

La Ville de Bruxelles est à un tournant de son histoire.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements soutenus.) (Vivats.)*

**M. le Bourgmestre.** - Merci, monsieur le Président. Madame, monsieur, je vais évidemment d'abord vous remercier pour votre interpellation qui traduit une inquiétude méritant d'être entendue, respectée, mais replacée dans un cadre clair :

Contrairement à ce que j'ai entendu, sachez que le Collège ne considère pas la culture comme une variable d'ajustement. La culture fait partie de l'identité profonde de notre ville, et ce, depuis toujours.

Nos musées, nos théâtres, nos centres culturels et tous les partenariats que nos services ont avec les associations culturelles contribuent au quotidien à la cohésion sociale, au dynamisme démocratique et nous croyons fermement en sa capacité à donner une place à toutes et tous.

Je veux donc être très clair d'emblée, la Ville de Bruxelles n'a pas tourné le dos à la culture, ni à la création artistique, ni aux artistes bruxellois, qu'ils soient émergents ou confirmés.

Sur les choix budgétaires et le contexte, nous vous devons d'être transparents : les décisions budgétaires prises récemment s'inscrivent dans un contexte contraint que chacun connaît – inflation durable, augmentation des coûts énergétiques et salariaux, pression accrue sur les finances publiques locales, baisse des subventions émanant des autres niveaux de pouvoir et responsabilité croissante confiée aux villes sans refinancement structurel suffisant.

Dans ce contexte, le Collège a été contraint de faire des choix difficiles, guidés par une obligation de responsabilité budgétaire à court et moyen terme. Dans chaque département, il a fallu renoncer à certaines politiques.

L'ensemble du Collège assume, avec rigueur et sérieux, les difficultés budgétaires que traverse aujourd'hui la Ville de Bruxelles.

Plus particulièrement sur la fermeture de la Centrale et de la MAAC, la fermeture de la Centrale constitue sans doute l'aspect le plus douloureux des inquiétudes exprimées aujourd'hui.

Il s'agit bien de la fermeture d'un dispositif communal qui joue un rôle important dans l'accompagnement de la création contemporaine et des artistes émergents.

Je le répète, cette décision ne traduit ni un désintérêt pour les arts plastiques ni une volonté d'abandonner les artistes émergents. Elle résulte d'une analyse des moyens disponibles – je le rappelle : cette structure nous coûtait 1,6 million d'euros –, de l'état des bâtiments, des coûts structurels et de la nécessité de repenser à terme les actions de la Ville, et ce, dans un contexte régional plus global (que vous connaissez également).

Dire cela n'efface ni la déception ni la colère légitimes que cette décision suscite, et notamment par rapport aux personnes qui y travaillaient.

Mais il est faux de dire que la Ville aurait décidé de laisser mourir la création artistique. Et la culture, la création artistique, le soutien à la création font d'ailleurs partie de notre quotidien.

Partout sur le territoire de la Ville, nous soutenons le placement d'œuvres d'art dans l'espace public. Rien que dans ce bâtiment, nous avons suivi le principe du « quota culture 1 % », le 1 % culturel dans le coût du bâtiment, qui a été investi dans des œuvres d'art, des installations artistiques – je peux citer l'œuvre d'art de Felice Varini que vous voyez dans l'atrium, ou encore celle d'Élodie Antoine que vous voyez juste au-dessus de moi.

Notre engagement se fait également auprès des jeunes talents, élèves de l'Académie royale des Beaux-Arts (ArBA). Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de communes qui peuvent se vanter d'investir de façon aussi importante non seulement dans l'ArBA, mais aussi dans la Haute École Francisco Ferrer, dans les différents métiers qui ont à voir avec la culture et l'artistique.

Nous sommes un pouvoir organisateur de cette école supérieure d'art qui forme annuellement plus de 500 étudiants dans l'un des dix-sept cursus : design, textile, gravure, peinture, photographie et bien d'autres.

Alors, événementiel, tourisme, patrimoine et culture :

Vous évoquez une opposition entre culture, d'un côté, et tourisme de l'autre. Je ne partage pas cette lecture. L'événementiel n'est pas en soi l'ennemi de la culture : il peut être un levier de visibilité, de financement indirect, de rencontre avec des publics qui ne fréquentent pas spécialement les lieux culturels.

J'en veux pour preuve ce qui s'est passé cet été, avec le Brussels Dance Festival qui a permis de mettre en avant de nombreux artistes qui n'avaient peut-être pas l'occasion de se produire, en effet, dans des lieux extrêmement symboliques. Le patrimoine n'est pas non plus une vitrine figée, il est un support vivant de transmission culturelle.

Le véritable enjeu n'est pas d'opposer ces politiques, mais de veiller à ce qu'elles restent équilibrées, complémentaires et au service des habitantes et habitants de la ville. Nous veillerons à renforcer encore cet équilibre pour une plus-value de la visibilité de notre capital.

Alors, sur la vision, la critique selon laquelle la Ville serait loin des préoccupations des habitants mérite d'être prise au sérieux. C'est précisément pour consolider nos centres culturels, nos théâtres implantés dans les quartiers – et quels que soient ces théâtres, qui vont depuis le théâtre « jeunesse » avec la Montagne magique à des théâtres plus classiques comme le théâtre du Parc ou des théâtres, aussi, qui valorisent des cultures émergentes (comme le KVS, théâtre bilingue) et tous nos centres culturels, je l'ai répété – que nous misons sur nos quartiers et sur la médiation culturelle sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bruxelles.

C'est pour préserver également nos académies, nos écoles d'art, nos bibliothèques (qui sont au nombre de 21), nos centres d'archives que des arbitrages budgétaires ont dû être faits.

Alors, je peux vous dire en réaffirmant ceci que la culture est une priorité politique pour la Ville.

Le budget dédié à cette politique le démontre : 15 millions d'euros d'investissements pour le budget 2026 et 10 millions d'euros dans son fonctionnement – sans compter, évidemment, le personnel de l'ensemble du département.

La décision douloureuse prise concernant la Centrale ne préjuge donc pas de l'ambition que nous portons à la culture pour demain. Votre interpellation nous permet de rappeler l'importance de cette ambition et la vigilance nécessaire pour qu'elle ne s'érode pas, et en cela vous avez raison.

Si l'interpellation aborde également le respect par rapport aux artistes, je peux aussi dire que nous savons que des artistes étaient programmés et, évidemment, nous sommes en contact avec eux pour régler les dédits nécessaires, puisqu'ils ne pourront pas être exposés.

Notre envie est également de maintenir des lieux d'exposition pour les artistes émergents, ce à quoi nous travaillons dans nos différents lieux, car nous allons devoir encore plus mutualiser nos lieux, vu nos difficultés budgétaires.

Vous m'avez posé des questions précises sur l'échevinat de la culture : oui, il y aura bien un échevin de la culture. À un moment donné, je n'exercerai plus cette fonction.

Quant à Classissimo et par rapport à Brufête, eh bien Classissimo est né au sein de BME, à l'époque (je le sais bien parce que j'ai créé ce festival) du Brussels Summer Festival. J'en suis un des créateurs.

Il est passé dans Brufête. Depuis quelques années, nous faisons une rationalisation de nos ASBL communales, ça semblait possible. Nous avons en

effet dispatché les activités, en partie, sur BME.

Classissimo et HOPLA !, donc, ces deux événements auront lieu, en effet, en 2026 – nous n’avons absolument pas l’intention de les supprimer.

Nous voulons croire dans les spectacles circassiens et dans la musique classique, comme c’est le cas depuis longtemps – je vous l’ai dit : j’étais un des créateurs de Classissimo.

Et quant au Centre culturel congolais : oui, ça nous semblait important. On a créé ça sous la précédente législature et on veut continuer à le développer, c’est un centre émergent.

Vous savez que la Ville de Bruxelles a également été à l’initiative de la création de l’espace Magh, qui est un espace important qui permet de développer aussi des cultures, des cultures qui font la richesse de notre ville multiculturelle.

L’espace Magh n’a pas démontré son importance dans le territoire, il nous semblait aussi important de développer quelque chose par rapport à la diaspora congolaise et africaine en général, raison pour laquelle nous avons travaillé là-dessus.

Voilà pour les réponses précises que vous m’avez demandé à la fin de votre interpellation. Et je réitère que je comprends complètement cette interpellation : c’est vrai que ce sont des choix compliqués – que j’assume.

Ce n’est pas aux personnes qui ont travaillé là pendant de longues années, à la Centrale, ce n’est pas eux qui ont fait une erreur, ce n’est pas eux qui ont fait quelque chose qu’ils ne devaient pas faire : nous avons dû faire des choix, c’est notre responsabilité.

Ce ne sont pas des choix simples, en effet, mais nous continuerons en effet à travailler pour que la culture soit, dans le budget de la Ville de Bruxelles, une

part importante.

Je vous remercie.

**M. Roshier**.- Merci. Eh bien, vous dites que ça traduit une inquiétude ? En effet, oui : ça traduit une inquiétude du secteur. Et vos réponses – je crois – sont assez loin de la réalité vécue des travailleuses et travailleurs culturels.

Moi, je suis artiste plasticien et, en fait, on travaille dans un secteur déjà extrêmement précaire, où c'est extrêmement dur.

La politique du gouvernement Arizona nous « met à genoux » !

Et malheureusement, avec votre politique, en fait, vous ne faites qu'accroître cette insécurité professionnelle pour les travailleuses et travailleurs culturels, et plus précisément dans les arts plastiques.

La fermeture de la MAAC et de la Centrale a été un véritable « coup de massue ». En fait, on a besoin de ces lieux : on a besoin de ces lieux pour exister. On a besoin de ces lieux, c'est notre outil de travail. C'est l'endroit où on peut participer à la société.

Et pour que la culture reste un outil démocratique, elle doit impérativement rester dans les mains du service public, sans quoi notre liberté d'expression est remise en question.

Notre liberté de création avec le privé est remise en question.

Et le modèle libéral, ou de partenariat privé-public vers une libéralisation de la culture est dangereux, c'est dangereux et en fait nous, les travailleuses et travailleurs culturels, on n'en veut pas et donc oui, on se permet d'opposer une vision marchande de la culture et une vision subventionnée comme un service public auprès de la population.

On l'a démontré ces derniers mois, notre secteur est organisé et mobilisé avec toutes les travailleuses et tous les travailleurs impactés par les mesures de ce gouvernement antisocial.

Maintenant, que ce soit contre le gouvernement Arizona, contre les coupes en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ou malheureusement maintenant à la Ville de Bruxelles, vous nous trouverez toujours pour défendre les travailleuses et travailleurs culturels, ainsi qu'une culture publique, accessible et émancipatrice.

Merci.

*(Applaudissements soutenus.)*

Demande d'interpellation introduite par le collectif des parents d'élèves de l'école Christian Merveille concernant le projet de fermeture de l'école maternelle Christian Merveille

**Mme Frutos.**- Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les membres du Collège et du Conseil communal, Ali et moi-même, nous prenons la parole aujourd'hui au nom de parents, de familles, mais aussi au nom de communautés éducatives profondément inquiètes qui sont présentes ce soir.

Avant de parler de chiffres ou de procédures, permettez-moi de vous dire ce qu'est l'école maternelle Christian Merveille, car ce n'est pas qu'un point sur une carte scolaire.

C'est une école à taille humaine, nichée dans un quartier ultra-urbain avec un parc, des poules, de la verdure, de l'espace – là où les enfants en manquent cruellement. C'est une école à taille humaine où des enfants de 2 à 6 ans peuvent courir, rêver, respirer, explorer, apprendre autrement que dans le stress d'une ville active.

Mais avant tout, c'est une équipe éducative engagée, stable, investie et soudée, qui connaît les enfants, leurs familles et leurs fragilités.

Une équipe qui fait un travail remarquable d'accompagnement, d'inclusion et de prévention des difficultés – une équipe dont, malheureusement, on ne parle pas assez.

Beaucoup de parents, ici, pourront témoigner que leurs enfants s'y sentent en sécurité, reconnus dans un lieu où les visages sont familiers.

Et ce modèle n'est pas une lubie de parents attachés à leur école. Non : ce modèle est largement soutenu par la recherche scientifique.

De nombreuses études internationales, ainsi que les recommandations de plusieurs pays européens montrent que les petites structures scolaires en maternelle favorisent un meilleur développement affectif et cognitif, une meilleure prévention des inégalités, un meilleur climat scolaire, ainsi qu'une transition plus sereine vers le primaire. Pour les tout-petits, la taille de l'école compte. C'est un fait établi, documenté et reconnu.

Alors, aujourd'hui, notre question est simple :

Christian Merveille incarne exactement ce que l'on recommande aujourd'hui en matière d'enseignement maternel.

Dès lors, pourquoi précisément cette école ?

Nous vous avons demandé à plusieurs reprises des justifications claires et chiffrées. Nous avons demandé quelles études avaient été effectuées, quelles alternatives avaient été examinées. Et malgré cela, à ce jour, aucune réponse complète et formalisée ne nous a été apportée.

Il semblerait que nous soyons considérés comme des citoyens de seconde zone.

À l'heure actuelle, seul le projet d'arrêté en vue de ce Conseil communal d'aujourd'hui nous laisse entrevoir quelques informations, qui sont pour la plupart contradictoires et contestables :

Vous y parlez de fusion, mais actez juridiquement une fermeture. Pour rappel, une vraie fusion absorbe les élèves et le personnel présent, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le terme « fusion » – que vous utilisez sans modération – est un habillage sémantique qui cherche à cacher la nature réelle de cette décision : celle du choix de l'austérité. Autrement, pourquoi fermer cette école ?

Au final, l'« économie », soi-disant, que la Ville réalisera ici justifie-t-elle vraiment cette décision ?

Vous démontrez une baisse démographique, certes, mais jamais que la fermeture de notre école est nécessaire. Entre un constat et une suppression, il manque toute l'analyse des alternatives.

Pourquoi une fermeture plutôt qu'un soutien, une relance ou une réflexion pédagogique ?

Vous avancez des chiffres globaux, mais rien de précis, pas d'analyse par quartier, pas d'étude des inscriptions et aucune anticipation de l'arrivée massive de nouveaux habitants liés aux constructions tout autour de l'école Christian Merveille.

Notons que les écoles de ce quartier sont loin d'être sous-occupées. Car en réalité, la seule sous-occupation qu'on observe aujourd'hui a été provoquée par la Ville elle-même, avec l'ouverture de l'école surdimensionnée du Jardin aux Fleurs.

Seuls vous rêvez d'une école maternelle de plus de 350 élèves. Or la capacité

d'un bâtiment ne représente en rien la qualité du cadre éducatif.

Qu'en est-il du stress occasionné par le bruit des lieux communs ? Qu'en est-il de la surcharge des équipes pédagogiques ?

Et, surtout, qu'en est-il du bien-être des enfants ?

Ce qui, en revanche, est très clair pour nous, c'est le manque évident de concertation et la précipitation dans les actions prises sous couvert d'anticipation.

Une école publique ne se ferme pas à la hâte, sans débat transparent, sans associer celles et ceux qui la font vivre. Autrement, c'est un déficit démocratique majeur.

Alors ce soir, nous ne demandons pas l'impossible, ni un passe-droit. Ce que nous vous demandons est une évidence dans une démocratie locale : nous demandons la suspension du projet de fermeture de l'école Christian Merveille le temps d'un vrai dialogue, le temps d'une décision assumée, expliquée et démocratiquement fondée.

Suspendre ce soir, c'est accepter de réfléchir autrement que dans l'urgence et le déni. Suspendre, c'est respecter les familles, les enfants, les professionnels et les citoyens.

Merci.

*(Applaudissements soutenus.)*

## Dossiers de Mme l'échevine Hariche

### Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

#### Point 73 - Punt 73

**M. Bauwens.**- Merci. Je vais voir si... oui, j'ai encore une question, mais évidemment, vu les circonstances, vu que le point a été ajourné – de voter aujourd'hui sur la fermeture –, je voulais quand même réagir sur la séquence qu'on est en train de vivre :

C'est que j'ai relu votre accord de majorité et votre accord de majorité de cette Ville parle très spécifiquement du fait que vous voulez – je cite : « mettre l'accent sur la transparence, la bonne gouvernance et l'implication des habitants et des habitantes ». Et l'accord de majorité spécifie aussi que vous voulez « renforcer l'écoute, le dialogue et la coconstruction avec les citoyens ». Et donc toute la séquence de la fermeture ou de la « fusion », comme vous l'appellez de Christian Merveille est tout le contraire de ce que votre accord de majorité est en train de stipuler.

C'est important, parce que je trouve qu'il faut aussi dire aux citoyens que d'un côté, il y a un accord de majorité et de l'autre, il y a la réalité qui, dans ce cas-ci – et peut-être aussi dans le cas des centres culturels –, est fort différente de ce que vous mettez « noir sur blanc » : c'est comme ça que nous allons gérer la Ville.

Ici, vous faites le contraire : vous ne faites pas de l'écoute, vous ne faites pas de dialogue.

Je sais que c'est embêtant, monsieur Weytsman, d'entendre analyser votre accord, mais c'est le cas, parce que qu'est-ce qu'on voit ? C'est qu'avant même que le point de la fermeture de l'école soit passé en commission paritaire locale (Copaloc), vous avez annoncé aux parents qu'il y aura une mesure « grave et importante », mais qu'ils ne doivent pas s'inquiéter parce qu'on a trouvé une autre école.

Donc, déjà ici, la Commune a dit que les règles de la Copaloc, qui sont quand même stipulées dans le décret, on ne va pas en tenir compte. On va aller plus vite : on va en fait décider nous-mêmes qu'on ferme l'école, sans aucun dialogue.

Et puis, pendant les vacances, qu'est-ce qui s'est passé ? C'est que beaucoup de parents nous ont témoigné qu'ils ont reçu des coups de téléphone de la Ville, disant : « L'école n'est pas encore fermée, parce qu'on doit encore voter, mais je vous incite quand même déjà à trouver une autre école. » Donc vous voyez très bien la pression, quand un directeur ou un inspecteur général de l'enseignement de la Ville (parce que ce n'est pas n'importe qui qui a téléphoné) téléphone aux parents avec cette nouvelle, c'est acter de facto la fermeture de l'école.

Et puis en même temps, le premier ou le deuxième jour après l'ouverture de l'école, je pense, l'inspecteur est venu à l'école pour inciter les instituteurs à quand même se dépêcher pour trouver une autre école.

Donc, vous avez tout fait pour mettre la pression, pour augmenter la pression.

Et donc vous avez, comme je l'ai déjà dit, contourné la Copaloc, pour... Quand on a demandé ici, en fait, l'avis de la Copaloc, au Conseil communal précédent : « L'avis de la Copaloc, il dit quoi ? » c'est alors que vous avez découvert que oui, il y a quand même des règlements qu'on doit respecter et les parents sont au courant, et ça devenait un peu gênant.

Donc, en fait, l'accord de majorité dit : « dialogue », « coconstruction » et ici,

vous dites que vous voulez « aller plus vite que la lumière » et vous faites tout pour verrouiller la fermeture, pour ne pas en débattre – ni avec les parents, ni avec les institutrices. Ça, c'est un argument.

Et puis, un deuxième argument que je lis dans votre justification pour fermer l'école, c'est qu'on parle de la dénatalité qui, oui, existe : il y a partout en Belgique une dénatalité.

Par contre, dans l'école Christian Merveille, il y a cinq classes et dans chaque classe, il y a 18 à 23 élèves. Donc l'argument de la dénatalité, pour donner une photo d'une école où il n'y a pas d'élèves, il est faux.

Chaque classe existante a entre 18 et 23 élèves, ça fonctionne bien, c'est une petite école que les parents ont choisie : ils ont choisi une école de 100 élèves et pas une école de 300 ou 400 élèves ; une école où il y a un jardin à côté, où il y a une cour, il y a des poules.

J'insiste, parce que dans le contexte d'une grande ville, avoir un contact avec des poules – moi, je le comprends et les parents sont tous contents –, c'est pour moi le symbole d'une école à taille humaine, que vous êtes en train de supprimer. Ça me révolte, en fait, que cette école-là, elle va être fermée !

Et puis, dans la lettre qu'on lit pour aujourd'hui, vous dites : « Ah oui, mais la dénatalité, on a des chiffres. » Mais dans vos propres arguments, vous dites qu'en fait, jusqu'en 2034, il y aura une perte d'élèves de 214 élèves sur tout le territoire de la Ville de Bruxelles.

Donc si on calcule, si on prend en compte toutes les écoles primaires à la Ville de Bruxelles, ça revient à 8,9 élèves par école. Et donc par exemple, dans le cas de Christian Merveille, c'est deux élèves par classe qu'on perd, d'ici jusqu'à 2034.

Deux élèves en moins dans chaque classe, dans une grande ville ? *What's the problem?* Je ne vois pas le problème.

Parce que comme l'a dit la maman ici présente, on le sait, il y a des études internationales – j'aime bien citer une étude qui a été faite aux États-Unis (je crois que c'est à Minneapolis, mais ça peut être Seattle), c'est l'étude STAR que vous devriez tous connaître, ceux qui s'occupent de l'enseignement (je regarde aussi ceux qui sont derrière).

L'étude STAR montre scientifiquement qu'avec moins d'élèves par classe – surtout dans un milieu urbain où il y a aussi des enfants pauvres, etc. – cela augmente les chances de réussite. Pas uniquement pendant l'année dont on parle, mais aussi toutes les années qui suivent.

Donc avoir pendant huit ans des classes avec deux élèves en moins, c'est en fait un gain pour la réussite, pour tous les enfants de la ville.

Et donc c'est ça qu'on est en train de « mettre à la poubelle » pour, à mon avis, une décision budgétaire.

Mais personne ne sait jamais nous dire en fait pourquoi est-ce que cette école doit fermer, parce qu'elle fonctionne bien.

Un autre argument que vous avancez, c'est qu'il y aurait... Avant, dans le journal, on pouvait lire que cette école Christian Merveille passe de 500 élèves à 100 élèves ; maintenant, on lit que ça passe de 200 élèves à 100 élèves. Et quand je discute avec l'école (et je connais l'école), en fait, il y a eu deux classes ont été fermées, dans ce bâtiment-là – on ne parle pas de l'implantation de Cureghem, on parle de l'implantation ici : il y a deux classes qui ont été fermées – et une des classes qui a été fermée, c'est parce qu'elle était insalubre, parce que la Ville n'avait pas fait les réparations nécessaires.

Et donc les chiffres, c'est qu'il y avait au maximum, à ce moment-là, 160 élèves

qui pouvaient rentrer dans ce bâtiment, dont une classe a dû être fermée pour insalubrité.

Donc venir dire maintenant que Christian Merveille doit fermer « parce qu'il y a trop peu d'élèves », tandis que dans les autres écoles, à côté, il y a aussi une dénatalité...

Il y a une dénatalité partout, alors pourquoi choisir une école et pas l'autre ?

À la Copaloc, il n'y a pas eu d'arguments. Ici, il n'y a pas eu d'arguments pour dire pourquoi l'une et pas l'autre, si ce n'est qu'effectivement – et ça, je crois que c'est le cas –, c'est que la Ville de Bruxelles est en train de dire : « On doit faire des coupes budgétaires partout : les temps sont difficiles ! »

Et donc quand les temps sont difficiles, on fait un choix. Et là, la majorité, qui est transparente, fait le choix de dire qu'on préfère mettre 350 élèves dans un bâtiment que d'avoir des petites écoles... qui ont aussi le droit d'exister et qui sont riches, et pour les enfants et pour les parents – et pour la ville, et pour la réussite !

Donc il n'y a pas d'argument, si ce n'est budgétairement. Mais on n'entend pas cet argument, donc on se demande – tout le monde se demande, et les instituteurs aussi !

Les « instits », ça fait dix ans qu'ils demandent une nouvelle fenêtre, toujours refusée. Qu'est-ce qui se passe maintenant ? La Ville vient réparer les fenêtres l'année où on est en train d'expulser les élèves.

Donc les instits me demandent : « En fait, qu'est-ce qui va se passer avec ce bâtiment ? » Personne ne le sait.

Donc j'espère avoir une réponse là-dessus, si... mais évidemment, ce n'est pas la première réponse : la première réponse que j'aimerais avoir c'est : « Oui, en fait, on ne va pas fermer une petite école. »

Parce que des petites écoles à taille humaine, avec des poules dans la cour, c'est aussi ça qu'on veut pour une grande ville. Et pas uniquement des « grosses boîtes », des grosses « usines » pédagogiques, où les élèves risquent de devenir un chiffre.

Et donc, avant de finir, je voulais quand même aussi – parce que je trouve ça important – saluer les instituts, et en premier lieu les parents qui se sont mobilisés depuis un mois pour vous répondre.

Parce que ce n'est pas donné, je trouve : parce que d'un côté, vous dites qu'on est une Ville qui fait de la coopération, de la participation et de la consultation, et ici, on a déjà eu deux fois les parents qui disent : « En fait, nous, on ne se sent pas consultés. »

Et quand les parents sont venus la première fois à la réunion convoquée par la Ville, ils ont dit : « Donnez-nous des arguments. » Et qu'est-ce que la Ville a répondu ? Que le choix est définitif, il n'y aura plus d'arguments. Il n'y a plus de discussions, il n'y a pas de débat.

Et donc ici, on a des parents qui ont organisé une pétition avec 1.000 signatures – pas mal ! –, ils ont appris à écrire des communiqués de presse. Je ne compte plus les articles de presse pour vous mettre sous pression, et pour dire aussi aux parents de faire attention, parce que la Ville de Bruxelles, quand elle est dans un problème financier, ce sont les petites écoles qu'elle ferme. C'est d'ailleurs aussi les centres d'art qu'elle ferme.

Et donc une ville sous pression a besoin de démocratie, des parents et des citoyens pour vous « mettre la pression », pour vous dire : « Tiens ? Et la

Copaloc, elle a eu lieu quand ? » « – Ah oui... en fait, on ne sait pas... »

Même à la Copaloc, les discussions étaient « chaudes » !

Donc venir dire que vous faites de la « concertation », ce n'est pas le cas ! Venir dire dans vos vidéos que dans votre budget, le premier choix, c'est pour les écoles et le même jour, on a un Conseil communal où des parents disent que le choix pour l'enseignement n'est pas tellement clair, parce que d'un côté, on a un bourgmestre qui dit : « On défend l'enseignement, le budget est en premier pour l'enseignement. », et le même jour vous dites qu'on ferme une école... ?!

Et donc c'est ça que les parents ont appris à dénoncer. Et à mon avis, il y a aussi une deuxième chose : c'est que les parents sont en train de chercher une autre école, une petite école. Et est-ce qu'ils doivent craindre le même scénario dans les autres écoles ? Parce qu'en fait, c'est ce qui est un peu dans l'air du temps : c'est que les problèmes financiers avec le gouvernement Arizona ne seront pas finis et d'autres écoles sont aussi menacées.

Et là, je suis très content et je resalue les parents parce qu'à mon avis, on va retrouver les parents à nouveau ici et je trouve que ça, c'est peut-être le seul avantage qu'on a eu, ici, de votre Ville « participative », c'est qu'ils ont appris à parler et à dire non. Et pour ça, je veux les féliciter vraiment de tout mon cœur !

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.**- Monsieur Bauwens, concluez s'il vous plaît.

**M. Bauwens.**- Oui. Et donc la seule question, comme cette maman l'a dit, c'est qu'on peut ne pas voter cette fermeture : on a le droit de ne pas voter.

Je vous ai donné des arguments et on va maintenant entendre le bourgmestre, voir s'ils ont des contre-arguments.

L'argument principal, c'est : une petite école, est-ce qu'elle mérite d'être fermée ou pas ?

Moi, je trouve que non.

*(Applaudissements.)*

**M. le Bourgmestre.**- Merci, monsieur le Président. Madame, monsieur, monsieur le conseiller, nous entendons votre inquiétude et reconnaissons bien entendu la qualité du travail de l'équipe de l'implantation Christian Merveille, comme celle de l'école du Jardin aux fleurs.

La décision que nous avons prise poursuit un objectif unique : garantir la qualité de l'accueil et des apprentissages pour chaque enfant, assurer la continuité du service public et adapter notre offre aux évolutions constatées.

Nous ne pouvons, en effet, rester sans agir face à la baisse constante de population dans ces deux établissements, qui aurait entraîné rapidement de plus grandes difficultés d'organisation.

Comme cela s'est fait pour d'autres établissements précédemment et comme nous continuerons à le faire quand c'est nécessaire, nous réorganisons notre offre d'enseignement pour répondre au maximum des besoins.

Ainsi, pour vous dire que ce n'est pas une nouveauté, nous avons fermé l'école primaire Charles Buls pour y installer une antenne de l'athénée Robert Catteau. Aujourd'hui, c'est l'institut Anneessens-Funck qui occupe le bâtiment.

De même, l'antenne « Cureghem » de Christian Merveille a été fermée pour les mêmes raisons qui nous occupent aujourd'hui et accueille désormais des enfants avec des troubles autistiques qui étaient en manque dans le réseau d'enseignement de la Ville.

Jardin aux fleurs, l'école primaire en face de l'école primaire des Six Jetons, a

été transformée en école maternelle. Le bâtiment de l'ancienne école maternelle néerlandophone Koningin Astrid, à Neder-over-Heembeek, héberge depuis un an et demi l'antenne maternelle inclusive francophone Shirin Ebadi.

En fonction de l'évolution démographique et des besoins qui apparaissent, nous faisons et continuerons à faire évoluer notre offre d'enseignement.

C'est pour vous dire que ce n'est pas un cas isolé. En effet, ça nous arrive de travailler sur plusieurs implantations : nous répondons ainsi à nos missions de services publics.

Concernant le centre-ville, les données démographiques régionales de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) mettent en évidence une baisse du nombre d'enfants en âge de fréquenter l'enseignement maternel sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Ainsi :

- entre 2024 et 2029 : il est estimé que la population des enfants de 3 à 5 ans de la ville va passer de 7.069 unités à 6.294 unités, soit une baisse de 11 %;
- entre 2029 et 2034 : une légère augmentation sera attendue, mais sans atteindre le niveau de 2025, puisqu'on parle pour 2034 de 6.855 enfants de 3 à 5 ans.

À l'échelle de la Région, entre 2024 et 2034, il est estimé une baisse de 6 % des enfants de 3 à 5 ans, avec des différences significatives entre les communes.

Cette tendance à la baisse pour les 3 à 5 ans sur le territoire de la Ville doit être mise en rapport avec les réalités contrastées sur les quartiers et l'offre scolaire existante pour cette tranche d'âge.

Quant à l'école Christian Merveille, le nombre d'élèves est passé de 206 en 2016 à 104 au 15 décembre 2025. Et l'implantation subsistant de Christian

Merveille a perdu 19 % de ses élèves au cours des cinq dernières années. Parmi ces 104 élèves, 31 sont en 3<sup>e</sup> maternelle et rejoindront une école primaire l'an prochain : 73 enfants sont à accueillir au Jardin aux Fleurs.

S'agissant du Jardin aux Fleurs, entre 2011 et 2016, cette ancienne école primaire a été transformée et rénovée en école maternelle – rénovée de fond en comble.

À sa réouverture, elle comptait 367 élèves, elle en compte 251 au 15 décembre 2025 – soit une diminution de 31 %. Parmi eux, 62 sont en 3<sup>e</sup> maternelle et la quitteront l'an prochain.

Il y a donc bien une baisse structurelle de la population scolaire sur ce périmètre et une sous-occupation des deux écoles maternelles de la Ville situées à 300 mètres l'une de l'autre, c'est-à-dire environ quatre minutes à pied. La capacité d'accueil actuelle du Jardin aux Fleurs, 336 élèves, permet d'accueillir l'ensemble des élèves scolarisés actuellement dans les deux écoles jusqu'à la 2<sup>e</sup> maternelle en respectant les prescrits, en garantissant des conditions d'apprentissage optimales et en restant une école à taille humaine – je vous rappelle que la plupart de nos écoles n'atteignent pas les chiffres maximums prévus par classe par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, compte tenu de sa population scolaire actuelle, Christian Merveille ne dispose déjà plus d'un poste de direction à temps plein, ce qui engendre des difficultés et n'est pas idéal pour la communauté éducative. La solution durable, qui assure à la fois la stabilité et la qualité de l'enseignement, est donc en effet une fusion par absorption.

La priorité d'inscription a été donnée au Jardin aux Fleurs pour les mêmes raisons qui fondent la décision de fusion : capacité, proximité, continuité.

En effet, comme cela a été dit au Conseil de décembre, ce sont les mêmes projets éducatifs et pédagogiques, les mêmes dispositifs de gratuité, un environnement complètement rénové et rééquipé et des conditions d'accueil optimales.

Nous restons cependant à l'écoute de toute demande particulière des parents : un délai supplémentaire quant à la priorité d'inscription à l'école du Jardin aux Fleurs pour les élèves de Christian Merveille a d'ailleurs été accordé jusqu'au 1<sup>er</sup> février à leur demande et nous sommes bien sûr disposés à envisager toute autre demande, c'est pourquoi l'inspection pédagogique a contacté les parents des enfants en classe d'accueil dès le lundi de la rentrée, afin de leur permettre de faire un éventuel autre choix, et ce, avant l'ouverture de la procédure d'inscription pour les élèves non prioritaires.

Pour une inscription en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> maternelle dans un autre établissement, comme nous vous l'avons écrit, les parents peuvent donc prendre contact directement avec l'inspection pour être accompagnés dans les démarches.

En fonction des places disponibles et selon l'ordre d'arrivée des demandes, nous accorderons une priorité dans un autre éventuel établissement.

Ainsi, à ce jour, sur 73 élèves, 35 enfants sont inscrits au Jardin aux Fleurs et sept dans une autre école.

Quant à l'équipe, il n'y aura aucune perte d'emploi liée à la fusion des deux établissements et nous répondrons aux demandes des agents dans la mesure des possibilités et dans le respect du statut. Nous ne pouvons à ce jour garantir qu'ils iront au Jardin aux Fleurs, c'est vrai, ne sachant pas encore le nombre d'enfants qui s'inscriront dans cette école ou dans une autre, ni leurs propres desiderata.

Que les parents soient donc rassurés quant à l'avenir, à la qualité et la continuité des apprentissages qui sont évidemment disposés et disponibles dans l'ensemble

du réseau de la Ville de Bruxelles.

Pour répondre à vos questions, monsieur Bauwens, auxquelles il n'a pas été répondu en décembre, le point a été abordé à la Copaloc du 16 décembre. Donc c'est vrai : on a d'abord rencontré les parents, avant la Copaloc.

La Copaloc doit remettre un avis sur ce type de dossier qui, contrairement à ce que vous avancez, ne doit pas être unanime, ni contraignant – ce que vous disiez en décembre.

Lors de cette réunion, les syndicats ont demandé des informations complémentaires et le point, en conséquence, a été inscrit à l'ordre du jour d'une réunion fixée de commun accord le 8 janvier. Lors de cette réunion, les trois syndicats ont concédé qu'on ne pouvait laisser aller la situation sans prendre les devants.

Deux syndicats ont remis un avis favorable, le troisième a remis un avis réservé – uniquement parce qu'il estimait avoir reçu des informations trop tardivement.

Nous espérons ainsi avoir répondu aux questions, même si nous nous doutons que l'angoisse peut encore exister par rapport à un changement scolaire, et assurer à tout le monde que les équipes éducatives et les équipes de l'instruction publique sont évidemment prêtes à accompagner ce processus – qui, je le concède, par rapport aux demandes de Mme Frutos ou de M. Bauwens, ne sont pas des processus simples, de changer d'école.

Mais je veux dire que dans la continuité scolaire, les réseaux et les enseignements de la Ville de Bruxelles se veulent évidemment égalitaires dans la façon dont ils accueillent l'ensemble de leurs élèves.

Je vous le rappelle : aujourd'hui, la Ville de Bruxelles, ce sont plus de 36.000 élèves accueillis dans nos écoles.

Je vous remercie.

**M. X (interpellant)**.- Bonjour, monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les membres du Collège. Tout d'abord, je voudrais rebondir sur vos propos avant même que la décision ne soit actée.

Vous avez tout fait pour vider l'école Christian Merveille, notamment en bloquant les inscriptions, donc c'est normal que les gens se soient tournés vers le Jardin aux Fleurs vu qu'ils ne pouvaient plus inscrire leurs enfants à Christian Merveille.

Par ailleurs, soyons très clairs : nous n'avons rien contre l'école du Jardin aux Fleurs, notre combat est commun : nous souhaitons une éducation de qualité.

Ce que nous dénonçons, c'est votre choix politique de fermer des écoles à échelle humaine.

Depuis que la Ville a créé l'école maternelle du Jardin aux Fleurs, cet établissement n'a jamais atteint sa capacité maximale. Peut-être est-ce là une question que vous devriez vous poser : les familles, en choisissant autrement depuis plusieurs années, vous donnent déjà une réponse, elles disent non à une école surdimensionnée.

Nous n'avons pas à subir les conséquences de vos erreurs passées. Et plutôt que de vous interroger sur ces choix, vous préférez fermer une école parfaitement viable.

Car contrairement à ce que vous avancez, elle est remplie à 80 % de sa capacité maximale. Sa taille humaine et son équipe répondent parfaitement aux besoins des enfants, y compris ceux ayant des besoins spécifiques.

Il y a plusieurs questions auxquelles nous n'avons pas eu de réponse :

Que comptez-vous faire du bâtiment et du parc de Christian Merveille ?  
Pourquoi cette précipitation ? En quoi cette fermeture bénéficie aux familles du quartier ?

Est-ce la fin des écoles à échelle humaine ?

Et surtout, quelles sont les prochaines écoles que vous allez fermer ?

On ne gère pas la scolarité de jeunes enfants avec un pur esprit managérial ! On ne déplace pas des enfants, des équipes éducatives ancrées depuis plus de vingt ans comme on déplacerait des pions sur un tableau Excel !

On peut déplacer des chiffres, mais ce que vous êtes en train de déplacer aujourd'hui, ce sont des enfants avec leurs repères, et eux n'ont pas demandé à servir de « variables d'ajustement ».

L'école, ce sont des liens du temps, de la confiance, du travail humain. Alors, s'il vous plaît, écoutez les équipes, écoutez les parents, écoutez la population ! Il y a certains élus qui ont grandi dans ce quartier et ils savent très bien ce que Christian Merveille a apporté aux générations présentes et passées.

Ce choix engage non seulement votre responsabilité politique, il engage avant tout votre devoir démocratique : fermer cette école aujourd'hui, ce serait faire taire des familles, anéantir un personnel investi, ignorer des enfants et bafouer la confiance dans la démocratie.

Merci.

*(Applaudissements soutenus.)*

**M. Bauwens.**- Merci, monsieur le Président ; merci aussi aux parents.

Ce que je n'ai pas entendu dans votre réponse, et je pense que c'est le point le

plus important, c'est la valeur d'une petite école que nous, on appelle une école « à taille humaine » – je parle des poules dans la cour.

Donc, j'ai dit qu'il y a un peu d'hypocrisie dans votre attitude, parce que votre parti, le PS, au parlement de la FWB, a introduit une résolution qui demande en fait d'éviter la fermeture des petites écoles suite à la dénatalité – écrite par la main de vos élus. Et donc d'un côté, à deux kilomètres d'ici, on se bat contre la majorité en disant qu'il faut maintenir les petites écoles, parce que ce sont des écoles à taille humaine qui sont importantes, etc. et deux kilomètres plus loin, ici, vous décidez le contraire.

Et donc l'hypocrisie – et je comprends, c'est difficile à vivre pour vous –, c'est que je n'ai pas entendu l'argument pour dire qu'en fait, une petite école, ça a sa raison d'être.

Tous les parents, tous les enfants ne sont pas bien servis dans une école où il y a 300, 400 élèves : on a besoin de petites écoles. Et pourtant, vous faites le choix de fermer, contrairement aux discours, dans les vidéos TikTok de vos collègues qui disent qu'il faut les maintenir ouvertes – l'hypocrisie, encore une fois, est assez criante.

Et donc en fait, je n'entends rien qui justifie le fait qu'on ferme cette école au niveau pédagogique – il n'y a pas d'argument !

Il n'y en a pas : les classes sont remplies, les instits sont contents, fonctionnent bien, il n'y a pas de roulement, les parents sont contents. Il n'y a même pas de dénatalité et on prévoit une dénatalité de deux élèves par classe – qui serait même une richesse, pour cette école.

Deux élèves par classe, ce n'est rien ! Tous les pédagogues diraient : « Ah oui! Passer de 23 élèves à 21 ? Waouw ! On signe tout de suite. C'est ce qu'on veut, on veut même aller plus bas. » Parce que toutes les études le montrent – et

donc vous ne donnez pas de réponse, parce qu'en fait, c'est trop flagrant que vous n'en avez pas.

Puis, il y a quand même aussi des questions qu'on a posées :

Qu'est-ce qui va se passer, ici, avec ce bâtiment ? Parce que les parents le demandent, on le demande. Tout le monde se le demande.

Donc, on fait des choix budgétaires pour expulser une école, et vous nous faites passer... vous dites que ce qui s'est passé à Cureghem, c'est un peu la même chose et on y a mis un centre pour enfants autistes, et Jardin aux Fleurs, on l'a rénovée.

Mais on est très content, parce que les enfants autistes, ils ont besoin de plus d'endroits – je sais de quoi je parle. Les écoles, elles ont besoin d'être rénovées – je sais très bien de quoi je parle.

Mais ça n'est aucunement un argument pour dire que l'école Christian Merveille doit fermer, parce que l'un ne doit pas être en contradiction avec l'autre.

Et d'ailleurs, vous ne donnez aucun argument au niveau budgétaire : vous dites toujours que ce n'est pas un choix budgétaire. Donc on aimerait de l'honnêteté et de dire, en fait, pourquoi ce choix, alors : votre parti est pour des petites écoles, ce n'est pas un choix budgétaire, alors pourquoi est-ce qu'on ferme cette école ?

On n'a toujours pas de réponse, donc je soutiens la demande de dire – et je regarde aussi les élus –, de voir si bon, est-ce qu'on va vraiment voter pour la fermeture d'une école qui fonctionne bien, dont votre propre parti dit qu'on a besoin ?!

Moi, je veux vraiment voir ça !

## Dossiers de M. le Bourgmestre

## Dossiers van dhr. Burgemeester

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

**M. Hellings**. - Sur l'ordre des travaux, monsieur le Président, vous avez fait communiquer par le secrétariat l'agenda de nos séances du Conseil communal pour l'année 2026 et je me suis aperçu, en inscrivant ces dates dans nos agendas, ici, chez Ecolo-Groen, qu'en fait, il n'y avait plus qu'un seul Conseil communal par mois. Or, il est de tradition, depuis des dizaines d'années, que nous ayons deux Conseils communaux par mois.

Il s'avère que seuls les mois de juin, de septembre et de novembre sont des mois où il y a deux Conseils communaux par mois.

Est-ce que vous envisagez de convoquer d'autres Conseils communaux que ceux qui nous ont été mentionnés sur les invitations préparatoires ?

**M. le Président**. - Monsieur Hellings, ce point peut revenir dans le cadre d'une question qui vient un peu plus loin, je pense, sur la façon de gérer le Conseil – les questions, les interpellations, etc. –, une question de M. Maimouni. On y reviendra avec ce point. J'en prends note.

**M. Maimouni**. - Monsieur le Président, en fait, il y a de plus en plus d'interpellations citoyennes et, malheureusement, vous nous voyez vraiment frustrés, avec le règlement communal d'aujourd'hui, de ne – hélas – pas pouvoir intervenir au débat.

Car je tiens à vous rappeler que cet hémicycle, en fait, est à la base une zone et un endroit de débat.

J'aimerais savoir quand est-ce que nous pourrons, en tout cas en tant que membres de l'opposition, nous joindre ou non à cette...

**M. le Président.**- Monsieur Maimouni, j'ai reçu les meilleurs vœux – sincères (*rire*) – de Mme Jellab, et je lui ai dit que nous allions faire le plus rapidement possible ce règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Voilà : je lui ai promis ça. Ça viendra là-dedans.

**M. Maimouni.**- J'aimerais juste en profiter, car en tant que membre de l'opposition – même si cette posture « opposition-majorité », pour moi, ce ne sont pas des termes que j'apprécie –, j'aimerais quand même saluer les forces de police d'avoir préservé et évité toute échauffourée, tel qu'on l'a vu dans d'autres communes, par rapport à la compétition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN).

Et, de ce pas, je tiens vraiment à féliciter très sincèrement les forces de police, car à la dernière Coupe du monde, nous avons assisté à des images et à des faits dramatiques et je suis content que la police de la Ville de Bruxelles ait pris les dispositions nécessaires pour que nos voisins et nos commerçants soient préservés de tout ça.

**M. le Président.**- Je m'associe à tout ce que vous venez de dire et je suis malheureux pour le Maroc, qui a raté la finale de sa Coupe d'Afrique, malheureusement !

Est-ce que nous pouvons commencer le Conseil communal ?

On commence avec les dossiers de M. le Bourgmestre.

## Point 5 - Punt 5

**Mme Jellab**.- Le point 5 concerne la recapitalisation des deux sociétés immobilières de service public (SISP), donc il s'agit encore, j'imagine, de la dernière tranche des 37 millions qui avaient déjà été initiés par la législature précédente.

Et donc, je voulais juste exprimer ici, en fait, notre désarroi par rapport au fait qu'il n'y a plus rien qui est mis en place pour les années qui viennent.

Donc, à travers le budget que nous avons pu étudier en fin d'année dernière, il n'y avait rien de prévu en 2026, rien en 2027 non plus, alors que sur les comptes de 2024, par exemple, on était à 8 millions d'euros, l'année passée à 5 millions, et en 2026 il n'y a plus rien.

Et donc je trouve que c'est vraiment dommage de lâcher ce beau projet qui est extrêmement important, d'abord pour la qualité de vie des gens qui habitent dans ces bâtiments – vous les connaissez certainement mieux que moi.

Il s'agit du bien-être des habitants, il s'agit aussi de la question climatique : vous savez qu'en Région bruxelloise, plus qu'en Wallonie et en Flandre, les gaz à effet de serre émanent principalement des bâtiments, qu'ils soient résidentiels ou tertiaires, et on doit vraiment faire un effort par rapport à ça.

Vous avez toujours, monsieur le Bourgmestre, parlé des « oubliés du climat ». Je n'aime pas du tout cette expression, parce que pour nous, ils n'ont jamais été oubliés et on ne les a pas oubliés quand on était ensemble.

(...)

Et donc, quand on était ensemble, on ne les a pas oubliés et je pense qu'aujourd'hui, vous les oubliez malheureusement.

Voilà. Je trouve que pour les habitants... Ce sont des gens qui vous sont

proches, qui nous sont proches. Je veux dire que ce sont nos électeurs et ils ont le droit d'avoir des élus qui soient attentifs à leur bien-être.

Et bon, je voulais savoir... en 2026, on peut l'entendre, puisque vous êtes dans une phase de réduction de dépenses, mais est-ce qu'on peut quand même imaginer qu'en 2027, ça puisse redémarrer ? Qu'on puisse rassurer les habitants ?

Merci.

**M. le Bourgmestre**. - Je vais éclairer Mme Jellab : pourquoi ça s'appelait les « oubliés du climat » – même si vous n'aimiez pas le titre.

Madame P'tito, députée à l'époque, devenue bourgmestre de Koekelberg, avait fait une étude selon laquelle trois quarts des primes distribuées par la ministre de l'écologie de l'époque allaient au sud-est de Bruxelles, chez les propriétaires. Les locataires, qui en avaient sans doute le plus besoin, ce sont les locataires aussi de logements sociaux, qui payaient en fait une double peine, puisqu'ils avaient une passoire énergétique, et ils payaient plus d'énergie que les autres et ne bénéficiaient d'absolument aucune aide – c'est d'ailleurs toujours le cas : dans tous les projets développés par le ministre de l'énergie, il n'y a pas de projets qui vont réellement sur les logements sociaux.

Donc nous avons été les premiers – ensemble, d'ailleurs, à développer ce programme. Voilà pourquoi on les avait appelés les « oubliés du climat ». Je vais même vous dire, en remontant plus haut : c'est Freddy Thielemans, en 2006, qui avait dit : « Mais qu'est-ce qu'on fait pour les locataires ? » Parce qu'on a plein de plans pour les propriétaires.

Je vous rappelle que sur la Région bruxelloise, les propriétaires, c'est moins de 30 % – je ne parle même pas des locataires de logements sociaux.

Et donc c'était ça, les oubliés du climat. Et donc évidemment qu'on l'a fait en

2025. Et 2026, eh bien, vous l'avez compris : c'est une année extrêmement difficile au niveau budgétaire et on prend nos responsabilités pour rester à l'équilibre.

Mais le vrai enjeu, madame Jellab, ce n'est pas celui-là : le vrai enjeu, c'est la construction de logements sociaux.

Et aujourd'hui, quand vous regardez la décision du tribunal de première instance, qui va nous empêcher de construire suite à une ASBL environnementale qui a refusé qu'on construise sur des terrains, d'un demi-hectare maximum, on n'arrive plus à construire de logements sociaux, madame Jellab. Or les gens sont dans une détresse absolue par rapport à ça !

Votre groupe, d'ailleurs, au parlement régional, c'est la même chose : la friche Josaphat, les centaines de logements qu'on pourrait construire là-bas, pour des gens qui sont mal logés. Parce que ce qu'on fait au niveau énergie, c'est pas mal. Mais le mieux, c'est de faire de nouveaux logements, des logements qui sont complètement isolés.

Eh bien on nous empêche de le faire, pour l'instant ! On a des recours, parfois de simples citoyens – c'était le cas dernièrement : vous avez essayé de nous aider à résoudre le problème, on n'y est pas arrivé. Donc je ne vous vise pas directement, mais vous savez bien qu'au Rempart des Moines, ce sont 400 logements qui sont bloqués par deux propriétaires. Qui ont mis à mal un projet de 400 logements sociaux, dans lesquels les gens vivent dans des conditions absolument inacceptables en 2026 !

Et donc moi, je dis attention, c'est important, évidemment, le projet des oubliés du climat – vous l'avez dit : on l'a développé ensemble. Mais aujourd'hui, on doit quand même – et ce n'est pas Mme Ben Hamou qui va me démentir –, on

doit pouvoir construire des logements plus rapidement sur des terrains où on permet aussi d'obtenir les permis d'urbanisme plus rapidement.

Je vous rappelle aussi... je peux vous citer le nombre d'exemples, hein ? Est-ce qu'on doit encore parler du Chant des Cailles ? C'était aussi un bourgmestre écologiste, qui a refusé qu'on construise 70 logements sociaux – ce n'était même pas sur un quart du terrain !

Donc attention, madame Jellab : ne croyons pas que « les oubliés du climat » va tout résoudre : ce qu'il faut dans cette Région, c'est construire des logements sociaux. Construire des logements sociaux qui, dès le début, vont vers la passivité énergétique. Ça, c'est important.

Donc attention par rapport à ça : soyons unis, comme nous l'avons été sur les oubliés du climat, et regardons quand même ce jugement qui est extrêmement problématique.

Je ne connais pas les liens qui peuvent exister, peut-être, entre votre parti et cette association environnementale – je ne les connais pas, je ne sais pas s'il y en a –, mais objectivement, empêcher de construire sur des friches...

Alors, qu'on empêche certaines constructions, je peux l'entendre, mais le logement, les écoles, les équipements collectifs devraient pouvoir être protégés. Honnêtement, il faut à un moment donné que ça s'arrête !

La judiciarisation de tous ces projets fait qu'on met un temps hallucinant pour obtenir un permis pour construire ce qui, dans le fond, est un droit fondamental : c'est-à-dire que les gens soient logés dignement.

Je vous remercie.

**Mme Jellab**.- Merci, monsieur le Président. Mais donc, j'aime beaucoup votre

pirouette ! Puisque vous parliez du logement, les écologistes ne sont pas contre le logement social, bien au contraire.

Nous sommes aussi pour la préservation des friches et des espaces verts, parce que vivre dans des appartements exigus, ça ne suffit pas : il faut aussi pouvoir respirer.

Et donc, nous accuser de ne pas vouloir construire des logements sociaux, je trouve que c'est un petit peu réducteur.

Je pense que l'urgence, aujourd'hui, c'est aussi de travailler sur la rénovation des bâtiments. Et on peut se féliciter d'avoir énormément de logements sociaux sur notre territoire, mais ce sont des milliers de personnes qui vivent dans des conditions extrêmement difficiles.

Et j'ai eu l'occasion d'en visiter quelques-uns : c'est beaucoup d'humidité – que ce soit dans les salles de bains, que ce soit dans les cuisines –, des problèmes d'aération, des problèmes de fenêtres qui ne se ferment pas, ou des fenêtres qui ne s'ouvrent pas, enfin... et extrêmement exigus !

Donc moi, je pense que l'urgence, c'est d'abord de faire en sorte que ce ne soient plus des passoires énergétiques. Ça coûte : ça coûte d'abord aux habitants, les premiers.

Et donc, dans un contexte où on sait que le pouvoir d'achat diminue de plus en plus, ce sont des économies qu'ils peuvent faire et qu'ils peuvent évidemment utiliser à d'autres choses.

Et donc, vous n'avez pas répondu à ma question : est-ce qu'à un moment donné durant cette législature, vous allez revenir et faire en sorte qu'on puisse reprendre ces isolations et travailler aussi pour le climat ?

Parce que je pense que vous habitez sur la même planète que nous !

**Dossiers de Mme l'échevine Frelinx**

## Dossiers van mevr. de schepen Frelinx

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

### Point 21 - Punt 21

**M. Hellings**.- Bonjour, madame l'échevine. Il s'agit donc de la convention qui avait été signée lors de la précédente législature entre les « espaces verts » et les Cuisines bruxelloises, qui visait à créer une filière autonome de production de légumes et de fruits sur les terrains que les espaces verts de la Ville de Bruxelles occupent à Sterrebeek et de faire en sorte de se rendre moins dépendant d'un marché qui propose de plus en plus des fruits et des légumes à des prix démentiels sur le marché privé.

Et je vois qu'à l'ordre du jour, ici, il s'agit de rompre cette convention.

Est-ce que vous souhaitez mettre fin à ce projet pilote qui avait été financé, d'ailleurs, avec le budget « climat », il y a quelques années – à hauteur de 75.000 €, si je me souviens bien –, pour 18 mois au moins ?

Et, si vous décidez de mettre fin à cette convention, est-ce que vous allez aussi amender le plan climat qui prévoyait explicitement la création de cette filière nouvelle de création de légumes et de fruits à destination de nos écoles, nos crèches, nos hôpitaux et nos maisons de repos ?

Merci.

**Mme Frelinx**, échevine.- Je vous remercie, monsieur Hellings. Alors, c'est une décision qui a été prise en concertation entre le département des espaces verts et le département « climat » et comme c'est spécifiquement un dossier « développement urbain », je vais céder la parole à l'échevin du climat,

M. Ceulemans.

**M. Ceulemans**, échevin.- Merci pour votre question, mais c'est tout à fait correct que les services du climat et des espaces verts ont fait une analyse et initié une évolution du projet, et une révision du modèle économique a été opérée.

Donc, ça veut dire que la production se concentrera désormais sur les fruits. C'est une activité moins coûteuse, certainement, que le maraîchage diversifié, et cette évolution rend inutile la convention de prêt initialement conclue.

Dorénavant, le projet se limite à la gestion des vergers. C'est (*inaudible*) après une évaluation opérationnelle (*inaudible*) et une comparaison avec d'autres projets similaires réalisés par des acteurs – comme par exemple l'ASBL Groot eiland, mais il y en a plein d'autres, comme vous le savez très bien –, nous constatons que le retour sur l'investissement est supérieur, tout en jouant un rôle social important, comme vous le savez très bien aussi, comme par exemple l'intégration socioprofessionnelle et des « articles 60 ».

Donc effectivement, on a constaté que la continuation avec le maraîchage, comme ils l'ont fait jusqu'au moment présent, ce n'est juste pas assez efficace pour continuer un projet de croissance que vous avez mis dans le plan climat.

Et effectivement, pour répondre à votre deuxième question – comme, aussi, déjà indiqué depuis le début –, le plan climat sera réévalué d'ici 2026, donc cette année-ci, et effectivement, ce côté-là va être adapté et ajusté par rapport au constat qu'on a fait et à l'évolution du projet qu'on a mise en place.

Donc, merci.

**M. Hellings**.- Oui, donc ce projet a, à ma connaissance, seize ou dix-huit mois. Donc est-ce que c'est suffisant pour abandonner un projet comme ça, qui était

tout à fait novateur et qui rend indépendant par rapport aux marchés qui fournissent fruits et légumes à nos enfants, nos malades et nos personnes âgées ?

Je pense que vous « allez un peu vite en besogne ».

Je pense que ce projet ne coûtait pas cher. Il mettait à disposition de façon tout à fait originale des terrains publics pour les services publics, à savoir la nourriture – une nourriture équilibrée, saine, accessible, bon marché pour les parents et les enfants ! – et vous balayez ce projet d’un coup de main, alors qu’il était potentiellement porteur de beaucoup d’espoir pour faire en sorte que nos Cuisines bruxelloises puissent continuer à servir des produits locaux.

Parce que l’enjeu, aujourd’hui, n’est pas de signer des accords à tout va avec le monde entier. C’est de pouvoir recréer de l’activité économique en lien avec la nourriture, en lien avec les cantines scolaires, pour pouvoir faire en sorte qu’aujourd’hui, il y ait des agriculteurs urbains (comme ceux qui occupaient autrefois les serres de Sterrebeek) qui pratiquent une activité économique qui a du sens : celle de rendre nos enfants en bonne santé !

Il faut continuer dans cette voie, parce que c’est la seule solution pour pouvoir garantir cette nourriture accessible et saine.

### **Dossiers de Mme l’échevine Hariche**

#### **Dossiers van mevr. de schepen Hariche**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 73 - Punt 73

**Mme Jellab.**- Je voulais revenir sur le point 73 et la fermeture de l'école Christian Merveille, puisque nous n'avons pas eu l'occasion d'intervenir tout à l'heure.

On parle ici d'une dénatalité : il y a moins d'enfants entre 3 et 5 ans, mais ces enfants vont grandir. Et donc, je suppose que dans quelques années, il faudra moins d'écoles primaires, et peut-être qu'il faudra après moins d'écoles secondaires.

J'espère que vous avez quand même une projection plus loin que deux ou trois ans et donc je m'interroge aussi sur le besoin de continuer à construire des écoles sur des friches, évidemment.

Pour des écoles secondaires, on a un projet de la zone d'intérêt régional (ZIR) 4. C'est un projet que nous avons soutenu, mais est-ce qu'on va pouvoir la remplir ? D'autres écoles sont prévues aussi, je pense, sur Tour & Taxis.

C'est une vraie interrogation que nous avons : s'il y a une réelle dénatalité, il faut pouvoir se projeter, quand même, à vingt ans sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

En tout cas, nous voterons contre ce point.

**M. le Bourgmestre.**- Eh bien, c'est une vraie question, hein ?

Donc, sur la ZIR4, on a vu, dans le quartier Nord, l'explosion du nombre d'habitants, qui est quand même assez intéressante : il y a une vraie demande, on le voit.

C'est la continuité, puisqu'on a à la fois l'extension et de « Pagodes » et de l'école néerlandophone. Toutes ces écoles sont pleines – Pagodes devrait être terminée l'année prochaine. Et sur la ZIR 4, celle-là, elle a du sens,

évidemment.

Sur Tour & Taxis, eh bien, c'est un débat qu'on a. Par exemple, on a une grosse demande du côté de construire plutôt une école néerlandophone secondaire.

Donc ça, c'est un vrai débat qui existe dans notre population.

Tout comme vous avez vu, peut-être, le succès de l'école néerlandophone rue de la Senne. Ça aussi, hein ? Peut-être que par moments, quand on a construit cette nouvelle école – qui est aussi à quatre minutes à pied de Christian Merveille –, qui est en néerlandais, mais beaucoup de parents, vous le savez, madame Jellab, sont demandeurs de mettre leurs enfants dans l'enseignement néerlandophone. Eh bien on essaye de répondre à cette demande générale.

Et donc c'est vrai que peut-être, en effet : ça, je ne peux pas l'affirmer, puisqu'on ne peut pas savoir où les parents auraient mis leurs enfants en maternelle-primaire s'il n'y avait pas eu l'école néerlandophone Zennestraat rue de la Senne.

Et donc oui, on se pose évidemment chaque fois des questions. Ce qui est sûr, c'est que Perspective.brussels nous dit qu'aujourd'hui, le manque à construire, ce sont les écoles secondaires.

Donc on suit aussi l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), Perspective.brussels – les planificateurs, hein ? c'est logique – et je vous répète que grâce à ce que nous faisons avec l'école Jardin aux Fleurs, dans le fond, on ne perd pas une place : et donc on permet d'accueillir chaque enfant.

Souvenez-vous, quand même, au moment du boom démographique, il y a quelques années, on craignait que des enfants ne trouvent pas de place à Bruxelles. Ce qui était absolument effarant, pour un pouvoir public, d'imaginer – que ce soit d'ailleurs dans le réseau libre ou officiel –, que des parents ne puissent pas trouver de place !

Ça n'est jamais le cas à la Ville de Bruxelles : nous avons toujours pu répondre à toutes les demandes des parents. Mais les demandes bougent. On l'a cité dans ma réponse à M. Bauwens, le fait d'avoir un enseignement pour les enfants affectés d'un trouble autistique, c'est quelque chose qui manquait, je dirais, dans l'ensemble du panel de la Ville de Bruxelles.

C'est un vrai débat, parce que ce n'est pas simple à financer, ce n'est pas simple à encadrer, ce n'est pas simple de trouver les bons professeurs. On essaye de répondre à tout ça.

Donc oui : chaque fois, on se pose des questions. Chaque fois, je vous ai cité les cinq, six exemples de remembrement et je n'ai pas cité les exemples de Pagodes et de Mutsaard, où on a aussi regroupé les campus différemment, justement pour permettre d'étendre des campus scolaires.

Voilà : c'est une réflexion qui est permanente. Ça n'empêche que je peux comprendre que pour des parents qui ont choisi une école... Vous savez, moi, mes enfants étaient à la Clé. Eh bien, c'était aussi une petite école, elle a été amenée à évoluer aussi – elle est toujours là.

Donc, c'est le « boulot » d'un pouvoir public qui arrive, justement, à pouvoir répondre à une série d'attentes, mais parfois en changeant certaines habitudes. Je le comprends, et je comprends que pour ces parents, ça n'est pas simple, même si aujourd'hui, plus de la moitié d'entre eux ont choisi d'aller vers Jardin aux Fleurs. Et, je l'espère, d'autres continueront à rester dans les établissements de la Ville de Bruxelles.

Donc pour répondre à votre question, j'ai compris que l'opposition allait voter contre, et c'est un peu son rôle, nous continuons, nous, à... le premier budget de la Ville, ça reste l'enseignement, évidemment.

Nous voulons défendre, en effet, cet enseignement accessible à tous, mais ça n'empêche que parfois, on doit avoir des réflexions sur où nous mettons nos implantations et comment elles bougent.

On a toujours connu ça à la Ville de Bruxelles. Par contre, on n'a jamais créé autant de places que ces dix dernières années – ça, personne ne peut l'enlever à la Ville de Bruxelles –, notamment du côté de l'enseignement francophone. S'il n'y avait pas eu la Ville de Bruxelles pour combler un certain trou, je pense qu'il y aurait des élèves en Région bruxelloise qui n'auraient pas eu d'école !

### **Dossiers de Mme l'échevine Maes**

#### **Dossiers van mevr. de schepen Maes**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

#### **Point 74 - Punt 74**

**M. Hellings**.- Madame Maes, bonjour. Il s'agit donc du « masterplan » du Petit chemin Vert – c'est un dossier que je connais bien pour l'avoir bloqué une dizaine de fois en Collège avant de laisser la place à nos collègues libéraux – et il s'agit donc d'un masterplan qui essaye de voir sur le long terme, une surface assez importante qui s'étend entre la ferme Nos Pilifs et la rue de Ransbeek. Il s'agit d'un masterplan qui est nécessaire, parce que les choses ont changé dans le quartier : il y a un tram qui arrive là, il y a énormément de logements qui ont vu le jour, des logements publics (qui ont d'ailleurs provoqué pas mal d'émoi, il y a une quinzaine d'années, au sein de la population de Neder-over-Heembeek).

Il y a aussi de l'agriculture urbaine – des champs qui sont exploités par des agriculteurs, oui ça existe à Bruxelles, en Région bruxelloise et à la Ville de

Bruxelles – et il y a aussi énormément de potagers : de l’agriculture urbaine citoyenne, qui est vraiment l’identité de ce quartier à Neder-over-Heembeek.

Il y avait un sens à travailler à des lignes directrices pour l’entièreté de ce quartier, que ce soit en matière sportive et, comme ancien échevin des sports, j’étais demandeur qu’on puisse réfléchir dans le cadre d’un masterplan au développement des activités sportives au stade Mandela ou au Petit chemin Vert.

Et aussi, comme ancien échevin du climat, j’étais sensible à la préservation des champs et des potagers qui se trouvent sur place.

Évidemment, dans cette zone, il y a des terrains qui sont à bâtir et qui sont la propriété de la Ville de Bruxelles. L’enjeu, c’était de pouvoir dire grâce à ce masterplan, en tenant compte de l’entièreté de la zone, de pouvoir décider sereinement comment on allait affecter les terrains à du logement, à de l’agriculture, à du sport, à des activités de plein air.

Il se fait que vous rendez aujourd’hui un masterplan. Une moitié de masterplan, puisque pendant la rédaction de ce masterplan (j’étais à vos côtés lorsqu’il a été rédigé), entre-temps, Solvay a décidé de vendre son espace.

Solvay, c’est exactement le même endroit : c’est à 300 mètres de la zone en question à vol d’oiseau – du cœur du masterplan, on est à 300 mètres du cœur de Solvay, il s’agit de la même zone.

Il s’agit de la même zone impactée par les activités sportives, les activités agricoles et les activités futures de logement.

Ça veut dire que sur la place de Solvay, il y a du potentiel pour développer de l’activité économique, évidemment : là, il y a des laboratoires, des espaces de recherche.

Il y a moyen de développer – et c’est envisagé par le promoteur qui envisage d’acheter cet espace –, du logement à la place de bureaux. C’est-à-dire qu’il est possible d’envisager dans la zone de créer des espaces sportifs, de créer du logement (y compris du logement public et du logement social) sur des zones déjà imperméabilisées, déjà bâties.

Et vous, vous proposez un masterplan pour une demi-zone où vous prévoyez déjà l’arrivée de logements sur une zone perméable – dans une zone qui a déjà fait l’objet d’implantation de logements publics et qui a fait polémique, à juste titre, puisqu’il imperméabilisait une zone qui était jusque-là perméable.

Et aujourd’hui, il ne faut pas être contre le logement public a priori – comme l’était Mme Buggenhout qui avait déclaré qu’elle avait une aversion profonde pour le logement public, ce n’est pas mon cas –, mais par contre, nous voulons que le logement, y compris le logement social et public, soit créé sur des espaces déjà bâtis, déjà imperméabilisés et cette possibilité existe à Solvay.

Donc, ma question est simple : pourquoi n’avez-vous pas attendu que le propriétaire du site Solvay propose de faire des choses sur son site, demande une modification du plan particulier d’affectation du sol (PPAS), par exemple pour créer du logement (ce qui est son intention), avant de déposer ce masterplan du Petit chemin Vert à Neder-over-Heembeek ?

**Mme Maes**, échevine.- Merci beaucoup pour votre question au sujet du masterplan Petit chemin Vert qui me tient très à cœur – j’ai pu vous l’expliquer à dix reprises lors du Collège précédent.

J’entends bien votre question en ce qui concerne la zone du site Solvay : vous dites que le périmètre du masterplan Petit chemin Vert et le périmètre de Solvay sont dans la même zone. Oui, mais il y a deux problèmes dans votre logique d’en faire un grand périmètre pour en faire un masterplan :

D'une part, ce périmètre serait beaucoup trop grand. Les périmètres de masterplan doivent être faisables et ne peuvent pas s'étendre trop loin pour des raisons de focus dans le masterplan.

Et d'autre part, il y a une grande différence entre les deux périmètres : sur le périmètre du masterplan Petit chemin Vert, le sol est en grande partie public, tandis que la zone du site Solvay, c'est du privé.

De plus, vous avez mis l'emphase sur la constructivité de terrains perméables à ce moment, mais ce n'est pas le but, vous le savez – il faut être un peu honnête : le but du masterplan Petit chemin Vert, c'est surtout de préserver et valoriser un énorme poumon vert de notre ville. Et c'est « l'emphase » du masterplan, et pas la construction.

Et ce qui est très important aussi dans la réglementation, c'est que pour le moment, le plan régional d'affectation du sol (PRAS) actuel ne permet pas le logement sur le site de Solvay. Donc, voilà.

Merci.

**M. Hellings**. - Au même moment où vous présentiez le masterplan Petit chemin Vert devant le Collège précédent, je déposais une stratégie d'agriculture urbaine – qui n'a d'ailleurs jamais été approuvée sous le Collège précédent, comme le masterplan.

Pourquoi, chers collègues libéraux ? Parce qu'il y avait un vrai enjeu de préserver le caractère agricole, le caractère vert de Neder-over-Heembeek. Et c'était l'ambition des écologistes, raison pour laquelle nous sommes opposés à la création de logements.

Le MR s'est fait « rouler dans la farine » par les socialistes en acceptant la création de logements sur des espaces perméables, alors qu'il y avait moyen de prévoir à court terme la transformation d'espaces industriels ou ex-industriels,

d'espaces de bureaux en logements, à Solvay, de l'autre côté de la rue de Ransbeek.

C'était notre ambition, et d'ailleurs, nous sommes allés ensemble visiter ce site Solvay, madame Maes, pour vérifier qu'il était possible, en effet, de faire de cet espace un coin de ville.

Pourquoi penser à long terme cette partie de Neder-over-Heembeek sans inclure son principal atout qui est le site Solvay ? C'est incompréhensible !

Et d'ailleurs, vous avez la démonstration que c'est une erreur de planologie que vous avez faite : un des immenses problèmes auquel sont confrontés le quartier et ses habitants, c'est la mobilité en cas d'événement, tournois et autres.

Je vous encourage à maintenir le tournoi de football féminin, madame Frelinx, c'est très important pour la Région et pour la Ville, mais il y a des problèmes de mobilité : les gens se gardent n'importe où parce que justement, le centre sportif Nelson Mandela-Petit chemin Vert ne dispose pas d'un plan de mobilité.

La seule solution, c'est de prévoir dans le masterplan l'inclusion du site Solvay et faire en sorte que les organisateurs d'événements qui utilisent notre centre sportif puissent utiliser les facilités de parking chez Solvay, dans le cadre d'un masterplan bien pensé pour répondre aux besoins du quartier, et faire en sorte que les voitures arrêtent de se garer « en ventouse » dans les rues habitées de Neder-over-Heembeek – la preuve : vous ne répondez pas à cet enjeu via ce masterplan, vous « tapez à côté ».

Je pense qu'il faut s'opposer à ce masterplan, parce que l'enjeu est beaucoup plus grand : c'est celui de la transformation du site Solvay en site habité, en site actif économiquement et intégré à son quartier dans le cadre d'un vrai masterplan.

**Mme Maes**, échevine.- S'opposer à ce masterplan, c'est votre droit démocratique.

Je trouve ça impressionnant, de la part d'un parti « vert », de s'opposer à un masterplan qui a surtout pour but de préserver et valoriser aussi bien la nature que l'agriculture, mais bon... on a le droit de ne pas avoir la même opinion.

Alors, en ce qui concerne votre stratégie, la stratégie d'agriculture urbaine que vous avez mentionnée, ce dossier a été mis en pause dans l'attente de la validation du masterplan.

Il nous a en effet semblé essentiel de disposer préalablement d'une vision globale à l'échelle du masterplan avant de pouvoir arrêter la stratégie d'agriculture urbaine à développer sur certaines de ces parcelles dans le périmètre.

Et alors en ce qui concerne le stationnement, depuis l'arrivée du tram, l'accessibilité du site s'est nettement améliorée pour les Bruxellois.

Néanmoins, le masterplan – contrairement à ce que vous avez dit – prévoit plusieurs mesures afin de mieux régler le stationnement sauvage lors d'événements sportifs, notamment :

- la création d'un nouveau centre sportif, qui intégrera un parking évolutif capable de répondre aux besoins de stationnement liés aux activités prévues ;
- la mise en place de synergies avec les parkings des activités économiques voisines afin d'en favoriser la mutualisation (par exemple une convention avec Solvay) et l'ajout éventuel de places de parking dans l'agrowijk, permettant de créer des synergies avec d'autres fonctions, telles que le centre sportif du Petit chemin Vert. Merci beaucoup.

**M. Hellings**.- Dans ce masterplan, vous ne prévoyez pas de solutions de parking pour l'événementiel au Petit chemin Vert : c'est faux, puisque le site Solvay n'est pas dans votre masterplan.

Donc vous ne répondez pas à l'enjeu principal sur lequel les citoyens de Nederover-Heembeek avaient attiré notre attention pendant la phase de création de ce masterplan.

Et puis, par rapport au logement public – je parle bien de logement public, y compris logement social –, nous sommes confrontés à un dossier, les Cinq Blocs, où le projet n'a pas été accepté par les habitants, entre autres parce qu'il imperméabilisait. Et donc...

Mais peu importe : le fait est qu'il y a des gens...

**M. le Bourgmestre.**- Monsieur Hellings, deux habitants, ce ne sont pas « les habitants », hein ?!

**M. Hellings.**- Vous allez construire du logement dans le Petit chemin Vert, dans une zone qui a fait l'objet d'un débat monstrueux ces quinze dernières années : un débat sur la perméabilisation et l'imperméabilisation.

Pour avoir du logement public et du logement social rapidement, il faut avoir le permis rapidement. Et vous pouvez obtenir plus rapidement un permis pour construire du logement social dans la tour de bureaux de Solvay plutôt qu'au Petit chemin vert, là où il y a déjà...

**M. le Président.**- On s'arrête ! Nous avons débordé tout le dossier, l'incident est clos.

**Dossiers de Mme l'échevine Buggenhout**

**Dossiers van mevr. de schepen Buggenhout**

- Accord de la section.

- Akkoord van de sectie.

### **Dossiers de Mme l'échevine Houba**

### **Dossiers van mevr. de schepen Houba**

- Accord de la section.

- Akkoord van de sectie.

### **Point 81 - Punt 81**

**M. Hellings**.- Bonjour, madame Houba. Il s'agit du dossier de concession de lancement d'un appel à concession pour le casino.

Donc, la Régie est propriétaire de cet espace qui sera dévolu au maintien d'un casino au centre de Bruxelles.

Il y a un enjeu économique évidemment très important : c'est une concession importante, c'est beaucoup de taxes pour la Région et l'État fédéral. C'est évident : il s'agit de jeu de paris.

C'est aussi un enjeu de santé publique, puisqu'on sait que le jeu est potentiellement – comme l'alcool, comme la drogue... – source d'addiction.

Et donc – le directeur, en section, m'a complètement rassuré sur les dispositions de santé publique que va devoir remplir l'opérateur qui remportera le marché de concession – j'ai une question parallèle :

La Régie est propriétaire d'espaces commerciaux accessibles au public. Est-ce que vous envisagez, dans le cadre de cette concession de casino, de vous engager à ne pas céder à des bureaux de paris concurrents des espaces commerciaux – pour des espaces commerciaux de type... vous savez : ceux qui posent problème, qui nous posent problème et qui nous ont beaucoup posé

problème ? Première question.

Deuxième question (elle est beaucoup plus triviale) : que va devenir le kiosque qui se trouve en face de la concession de casino et de l'arbre, surtout, qui est en face ?

Je ne voudrais pas que Mme Frelinx abatte un vingt-quatrième arbre du piétonnier, sous prétexte qu'il bouche la vue de l'entrée du casino...

**M. le Bourgmestre.** - On s'était vu, avec Delphine Houba, pour voir un peu – parce qu'il y a un gros aspect « finance », et on pensait que ça allait être là-dessus – et donc, en deux mots, a priori on ne va pas louer pour l'instant à des organes de jeux et paris.

Donc, on est plutôt à les limiter, en effet : alors je ne m'engage pas totalement, mais a priori on ne loue pas à ce genre d'établissement et ce n'est pas le cas pour l'instant.

Et le kiosque, on va l'enlever. On ne va pas toucher à l'arbre, mais on va enlever le kiosque. Il est trop « en plein milieu du jeu de quilles » : il a été heurté plusieurs fois par des camions, il y a un débat d'assurances...

Et donc, en discussion avec M. Wauters et la Régie de Mme Houba, on va bouger le kiosque, là-devant, pour dégager l'espace public – devant l'entrée, dans ce parc.

Alors, évidemment, on ne va pas donner à des espaces de jeux et de paris, sauf le casino : c'est un de nos bâtiments, ça, vous le savez, hein ?

Donc celui-là, oui : on veut le garder, puisque c'est vrai que pour la Ville, c'est doublement intéressant puisqu'on touche un loyer, on touche un canon et on touche une redevance.

**M. le Président.**- Sans oublier l'emploi !

**M. Hellings.**- Oui, donc il s'agit d'encadrer une fonction qui peut être critique, parce qu'elle est porteuse de beaucoup de souffrance pour beaucoup de familles. Il est clair qu'il vaut mieux encadrer l'activité casino et essayer de faire en sorte – et je note l'engagement que vous prenez – que les bureaux de jeu et paris disparaissent des baux de la Régie, puisqu'il s'agit du même pouvoir octroyant la concession.

Il serait intéressant que la Régie ne puisse gérer que le casino, compte tenu du caractère sensible de l'activité de jeux et paris.

**M. le Bourgmestre.**- Comme vous le savez, on a fait fermer certains organes de jeux et paris qui n'étaient pas du tout bien tenus et on l'a fait par le passé.

Je rappelle aussi que c'est un des hôpitaux gérés par la Ville de Bruxelles, l'hôpital Brugmann, qui a la clinique du jeu, développée depuis plus de vingt-cinq ans et qui est une vraie référence en Belgique sur les problèmes d'assuétude au jeu.

Évidemment qu'on continue à vouloir contractualiser avec notre hôpital Brugmann et à trouver des liens.

Donc, je dirais que dans les casinos, en fait, c'est super bien encadré. Le vrai problème, c'est le pari en ligne, en fait, hein ?

Aujourd'hui – il faut quand même être clair –, la législation belge est plutôt bien faite sur qui peut aller au casino, les interdictions de casino, les sommes maximales que vous pouvez perdre à l'heure... enfin, j'ai une fois eu toute une explication là-dessus.

Notre vrai problème, c'est la dérégulation, qui existe quand même largement, sur tout ce qui est en ligne.

**M. le Président.**- D'autant plus que les sièges sont là où il ne faut pas.

**Dossiers de M. l'échevin Ben Abdelmoumen**

**Dossiers van dhr. schepen Ben Abdelmoumen**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

**Point 50 - Punt 50**

**Mme Jellab.**- Ce n'est pas une question.

Une fois n'est pas coutume, je voudrais saluer l'échevin de la propreté publique par rapport à ce point sur le réseau des toilettes accueillantes, puisqu'il continue et poursuit ce projet, qui est extrêmement important – qui était novateur, pour lequel la Ville de Bruxelles avait été primée –, et donc je voulais le saluer. Mais il n'est pas là, j'espère que vous le lui direz.

En tout cas, c'est bien. Il y a à peu près 75 établissements sur le territoire qui participent à ce réseau – c'est super !

Et il y en a encore au niveau des bâtiments publics.

Voilà. Je continue à le soutenir et félicite notre échevin.

Merci.

**M. le Bourgmestre.**- Je voudrais juste dire que c'est important que tout le monde en parle : vous le savez, on a beaucoup travaillé avec vous, madame Jellab, c'est « dingue », le nombre de gens qui ne connaissent pas encore ça.

Parce que, vous l'avez dit, ce sont près de 70 toilettes qui doivent pouvoir accueillir tout le monde, qu'il y a un besoin – pressant ou pas, d'ailleurs – et que voilà : ça ne handicape pas l'espace public, c'est aussi une aide aux commerçants.

Mais on n'arrive pas encore à ce que tout le monde connaisse et chaque fois qu'on a même une enquête des médias, c'est pour dire : « Combien est-ce que vous avez de toilettes dans l'espace public ? » et on explique que ce n'est pas le plus intéressant : le plus intéressant, c'est justement d'en avoir un peu partout. Donc profitons de cette séance et chaque conseiller peut faire une petite publication sur les toilettes accueillantes.

### **Dossiers de M. l'échevin Ceulemans**

### **Dossiers van dhr. schepen Ceulemans**

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

### **Vote(s)**

**M. le Président.**- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**M. le Président.**- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

### **Questions orales, questions d'actualité et interpellations**

### **Mondelinge vragen, actualiteitsvragen en interpellaties**

**Question de Mme BONNIER concernant le projet Be.SHARE : un réseau de chaleur et de froid innovant au parc Maximilien au service des habitants et de la transition énergétique bruxelloise.**

**Mme Bonnier**.- Je vous remercie, monsieur le Président. Alors, monsieur l'échevin, le projet Be. SHARE prévoit la mise en place d'un réseau innovant de chaleur et de froid à basse température dans la zone Nord, s'appuyant notamment sur des forages géothermiques jusqu'à 120 mètres de profondeur sous le parc Maximilien et sur la valorisation de la chaleur des eaux usées – c'est-à-dire la « riothermie » –, avec un soutien européen pouvant aller jusqu'à près de 5 millions d'euros via l'Initiative urbaine européenne (*European Urban Initiative* - EUI).

Ce réseau doit, à partir de 2028, alimenter en chauffage et en refroidissement plusieurs immeubles de bureaux, de bâtiments mixtes, mais aussi de bâtiments de la Commission européenne le long du boulevard Simon Bolivar, ainsi qu'environ 200 logements sociaux et 130 espaces de « *co-living* », en contribuant à éviter plus de 1.500 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an et en s'inscrivant dans l'objectif régional de décarbonation du chauffage à l'horizon 2050.

Alors, mes questions sont les suivantes, monsieur l'échevin :

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le projet, ainsi que sur le rôle précis de la Ville de Bruxelles au sein de ce projet ?

Et enfin, quel bénéfice concret ce réseau de chaleur et de froid apportera-t-il aux habitants du quartier en termes de facture énergétique, de confort thermique, en été comme en hiver, et de la lutte contre la précarité énergétique ?

Je vous remercie pour vos réponses.

**M. Ceulemans**, échevin.- Merci, madame la conseillère, pour ces questions.

J'ai déjà entendu, à ma droite, que c'est un super projet (*rire*), donc merci pour cette question qui me permet de revenir en détail sur le projet Be.SHARE et sur ce que cela changera pour les habitants du quartier Nord.

Il s'agit d'un projet de réseau de chaleur et de froid, financé à hauteur de 5 millions d'euros par l'« Europe ».

C'est la première étape concrète vers la réalisation d'un *Positive Energy District* dans le quartier Nord et d'une étape cruciale dans la transition vers une ville climatiquement neutre d'ici 2050.

Et c'est la Région, la Ville, Bruxelles Environnement et l'entreprise bruxelloise Karno qui construisent et exploitent le réseau, espérant ainsi éviter 1.569 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

Et ça, c'est bien sûr indispensable, car le chauffage des logements – comme Mme Jellab l'a également dit –, des bureaux et des bâtiments publics via les combustibles fossiles reste aujourd'hui l'une des principales sources d'émissions de CO<sub>2</sub> à Bruxelles.

Et ici, cet écosystème durable repose sur trois éléments :

- des moyens de production ;
- des clients ;
- et un réseau d'acteurs.

Et sur la production, avec le partenariat privé avec Karno, nous nous appuyons notamment sur une centaine de sondes géothermiques forées sous le parc Maximilien.

Et avec ces forages descendant jusqu'à 150 mètres de profondeur (un tous les 5 à 10 mètres), nous parvenons à transformer notre terrain en une véritable centrale géothermique capable de produire de la chaleur et du froid pour tout le quartier.

Bien sûr, et c'est tout à fait logique également, il faut évidemment des clients. Ici, plusieurs acteurs se sont déjà positionnés : le Foyer laekenois a signé une lettre d'intention, les porteurs de projets de la nouvelle Ferme Maximilien et de la maison de quartier Millénaire sont tenus informés des possibilités futures, et en parallèle, des immeubles voisins ont déjà entamé les démarches pour pouvoir se connecter au réseau.

Le projet se base sur un réseau d'acteurs, dont la Ville de Bruxelles fait partie, et dans ce cadre, le rôle de la Ville de Bruxelles est tout à fait central :

D'abord, nous mettons notre domaine public au service de la transition – donc la Ville met à disposition le sous-sol du parc Maximilien.

Ensuite, nous travaillons à la mise en place de cadres et de procédures et la Ville assure la coordination locale : nous veillons à la cohérence avec les aménagements du parc – ce que je fais avec Mme Frelinx – et avec les projets urbains de quartier.

Tous les riverains bénéficient aussi de ce réseau de chaleur grâce à un confort amélioré : il y a une chaleur constante, de l'eau chaude permanente, une sécurité accrue – parce qu'il n'y a pas de chaudière individuelle, donc il y a bien sûr moins de risques –, et des économies et des avantages écologiques majeurs.

Donc, madame la conseillère, voilà les principaux éléments que je souhaite partager avec vous sur les bénéfices de ce projet pour le quartier, la Ville et, bien

sûr, ses habitants.

Je vous remercie.

**Mme Bonnier**.- J'aimerais tout simplement remercier M. l'échevin pour les différentes explications.

En tant que riveraine du quartier Nord, je trouve que c'est un très beau projet pour les riverains, que je suivrai avec attention et je n'hésiterai pas à revenir vers vous pour en savoir plus quant à son développement.

Je vous remercie.

**Question de Mme JELLAB concernant l'entrée en vigueur de la limitation dans le temps des allocations de chômage**

**Mme Jellab**.- Merci, monsieur le Président. Tiens ! Eh bien je vais commencer par... parce que j'ai écrit mon interpellation en début d'année et je commençais par : « Je vous souhaite une très bonne année 2026, ainsi qu'à toutes vos équipes, et à toutes et à tous au niveau du Conseil communal. »

Mais donc, c'est chose faite, voici mon intervention :

Monsieur le président du CPAS, la réforme de la limitation des allocations de chômage est donc rentrée en vigueur depuis le 2 janvier et je voulais avoir un peu un bilan.

Pouvez-vous partager avec le Conseil communal vos première impression et constat, après cette première quinzaine, en matière de sérénité de l'accueil des personnes ? En matière d'affluence : combien de personnes se sont présentées – je ne sais pas si vous avez le chiffre exact des personnes qui ont sollicité l'aide du CPAS ?

Et du nombre de dossiers pour les assistants sociaux ? Est-ce que ça suit bien ?

Quel est leur état d'esprit en ce début de marathon, sachant que l'insécurité financière permanente des citoyens et des citoyennes exclues provoque anxiété et stress, et que la perte d'allocations est vécue comme une exclusion sociale et injuste ?

Avez-vous identifié, surtout, des besoins spécifiques nécessaires ou urgents pour soulager le personnel ou améliorer l'accueil des personnes exclues du chômage ?

Êtes-vous toujours en mesure de répondre aux sollicitations d'aide dans le délai légal de trente jours ?

Et avez-vous des nouvelles de cette fameuse enveloppe de 26 millions d'euros qui avait été promise par le gouvernement fédéral au CPAS ? On n'en entend plus parler...

Je vous remercie pour vos réponses.

**M. Weytsman**, président du CPAS.- Merci, madame la conseillère. La limitation dans le temps des allocations de chômage, effectivement, vous avez raison de le dire, est une réforme historique – vous vous y êtes opposés.

Pourtant, la Belgique, figure d'exception mondiale en maintenant un chômage illimité et à vie, alors même que nous affichions et que nous affichons encore un des taux d'emploi les plus faibles de l'Union européenne (UE) : cette contradiction fragilisait et continuait à fragiliser le financement de nos politiques sociales, mais aussi de nos politiques de solidarité – qui nous sont chères, évidemment !

Alors oui : cette réforme constitue un moment important. Un moment difficile, parfois douloureux pour des femmes et des hommes déjà fragilisés par de longues années d'attente et d'incertitudes.

Je n'ignore rien de leurs inquiétudes et mon devoir, comme président du CPAS, est de veiller à ce que ces personnes soient accueillies avec attention et respect, de prendre le temps d'examiner chaque parcours et de les aider à dégager – enfin ! – des solutions.

Je me permets de dire « enfin ! », puisque la vérité a ses droits : nous savons aujourd'hui, et ça nous a été confirmé par le ministre lors de présentations aux présidents de CPAS, mais aussi aujourd'hui, par le témoignage de parcours de vie, que la réalité était qu'Actiris ne suivait plus, depuis de très longues années, les demandeurs d'emploi de longue durée.

Pas de présence réelle, pas de projet et pas de perspectives.

Alors, cet échec a plongé des milliers d'hommes et de femmes dans la précarité, les a peu à peu privés de perspectives, les a exposés à une perte de compétences et d'employabilité.

Et ça, c'est le quotidien, en tout cas, des travailleurs et des travailleuses sociaux qui viennent en aide à des personnes qui sont encore plus fragiles que le public que nous avons l'habitude de rencontrer.

Alors, cette réforme permet au moins de mettre le travail, la formation et l'autonomie au cœur de l'action publique.

Alors, pour répondre très concrètement à vos questions :

Oui : nous avons des chiffres.

Et oui : nous faisons un monitoring, que nous présentons d'ailleurs au comité spécial de l'action sociale tous les lundis, à midi.

Entre décembre et le 16 janvier 2026, 243 personnes se sont présentées dans nos

services, dont 195 sont concernées par la première vague d'exclusion.

Donc cette première vague, si vous vous en souvenez, concerne 929 Bruxellois, dont 232 sont des personnes qui sont touchées par les allocations d'insertion.

Parmi elles, 12 se sont déjà présentées au CPAS, donc ça représente 5 %. Les 696 autres sont des personnes qui sont au chômage depuis plus de vingt ans.

Parmi ces 696, 231 se sont déjà présentées au CPAS.

Ça représente 26 % de cette première vague, ce qui conforte nos hypothèses initiales.

À ce stade, nous avons déjà octroyé 67 revenus d'intégration et nous sommes en train d'analyser les autres demandes.

Alors, la préparation de cette réforme a été minutieuse, tout a été pensé bien à l'avance : nous avons donc anticipé le recrutement, dès le mois de septembre – comme je vous l'avais présenté –, de 38 assistants sociaux, de 6 agents d'insertion et de 8 agents administratifs, sur base, d'ailleurs, de l'enveloppe du gouvernement fédéral 2025, donc, à laquelle vous faites référence.

Ce recrutement a permis de diminuer le nombre de dossiers par assistant social en passant de 105 à 85 dossiers par personne, ce qui permet à chacun des assistants sociaux d'obtenir, justement, la possibilité de suivre 20 à 25 nouveaux bénéficiaires du CPAS dans les prochaines semaines et dans les prochains mois.

À ce stade, nous n'avons aucun signal indiquant que nous ne serons pas en mesure de respecter le délai légal de trente jours. Mais par contre, il serait tout à fait irresponsable de ne pas prendre la mesure d'un choc qui va avoir lieu non pas aux mois de janvier et février, mais probablement aux mois de mars, avril, mai, juin, lorsque les deuxième et troisième vagues vont arriver.

Il n'y a eu aucun incident enregistré à ce jour.. Je me permets quand même de

souligner l'ouverture, comme nous l'avions annoncé, de l'antenne Grand Hospice ce 15 janvier, avec cinq assistants sociaux mobilisés davantage et 11 dossiers qui ont déjà été traités.

Et je me permets aussi – je suppose en votre nom également –, de remercier sincèrement les travailleuses et les travailleurs du CPAS. Ils sont mobilisés, professionnels, profondément engagés pour accueillir et aider chacun des nouveaux bénéficiaires.

Je vous remercie.

**Mme Jellab**.- Oui, rapidement : donc, vous avez parlé de 105 dossiers par assistant social. Là, vous êtes retombés à 85 et vous dites qu'ils peuvent reprendre encore 25 dossiers en plus.

Donc ça veut dire que de 105, ils vont remonter à 110, alors ?

**M. Weytsman**, président du CPAS.- L'objectif, c'est que, grosso modo, on soit au même montant qu'aujourd'hui.

Donc, on est plus ou moins à une centaine : c'est ça l'objectif.

**Mme Jellab**.- Merci.

**Question de M. HELLINGS concernant l'impact de la hausse de la TVA sur les repas fournis par les Cuisines bruxelloises**

**M. Hellings**.- Monsieur le Bourgmestre, remettez nos vœux de prompt

rétablissement à Mme l'échevine Hariche.

Juste avant les fêtes, le gouvernement fédéral Arizona s'est donc accordé sur les modalités de mise en œuvre d'augmentation ciblée de la TVA.

Ainsi, on trouve les plats à emporter parmi les produits et les services qui verront leur taux de TVA passer de 6 à 12 %.

Inattentifs, distraits, mais assurément antisociaux et très, très maladroits, les ministres MR et Engagés du gouvernement fédéral n'ont pas réalisé que les plats distribués dans les cantines scolaires seraient considérés comme des plats à emporter. Or le ministre des finances N-VA l'a confirmé, je le cite : « Les repas préparés par des firmes externes et livrés à des écoles seront en effet soumis à une TVA de 12 %. »

Cette décision injuste s'ajoute aux choix budgétaires déjà réalisés par un autre gouvernement MR-Engagés : celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a décidé de réduire drastiquement l'intervention publique permettant d'offrir la gratuité des repas scolaires pour 55.000 enfants scolarisés en Wallonie et à Bruxelles.

Ces deux décisions auront un impact direct sur les élèves de la Ville de Bruxelles issus de familles économiquement précaires :

La nourriture saine, locale et équilibrée dont je parlais tout à l'heure, que prodiguent les Cuisines bruxelloises depuis qu'elles sont labellisées Good Food – à l'initiative d'Ecolo-Groen, lors de la dernière mandature – va devenir tout simplement et tout bonnement inaccessible pour bon nombre de familles.

Or, les acteurs de terrain nous rappellent que ces repas servis à midi dans les écoles de la Ville sont parfois le seul repas de la journée et que la barrière économique du prix va supprimer l'utile effet social d'entraînement à manger à

la cantine ensemble, qui fait tellement de bien à la santé physique et psychologique de nos enfants et adolescents.

D'où, monsieur le Bourgmestre, pour madame l'échevine, j'ai cinq questions :

Pouvez-vous me préciser l'impact que cette augmentation du taux de TVA aurait sur le prix des repas distribués par les Cuisines bruxelloises dans les écoles de notre commune ?

Deuxièmement, les repas livrés par les Cuisines bruxelloises dans nos crèches, nos maisons de repos et nos hôpitaux communaux sont-ils également concernés par cette hausse de TVA ?

Avez-vous, comme présidente des Cuisines bruxelloises, madame Hariche, et/ou comme échevine en charge de l'enseignement, écrit au gouvernement fédéral pour l'alerter sur cette nouvelle catastrophe sociale qui s'annonce à la suite de cette décision ?

Avez-vous abordé cette question avec vos collègues MR et Engagés lors d'une réunion du Collège ?

Et enfin, quelle position Mme Hariche va-t-elle défendre lors du conseil d'administration des Cuisines bruxelloises du 26 janvier prochain, dans une semaine, en ce qui concerne le surcoût qu'engendrerait éventuellement cette décision fédérale : qui, de l'association, des communes, des familles – ou de la qualité « Good Food » des repas scolaires – payera cette absurde hausse de TVA ?

Je vous remercie pour vos réponses.

**M. le Bourgmestre.**- Monsieur le conseiller, il s'agit en effet d'une décision regrettable si elle devait s'appliquer indistinctement aux repas servis dans le

cadre de services publics essentiels.

En ce qui concerne les enfants en particulier, l'éducation à la santé, conjuguée à la mise en place d'un environnement favorable, constitue un levier indispensable pour ancrer des habitudes saines, équilibrées et durables. Il ne s'agit pas seulement d'améliorer la santé immédiate de nos jeunes, mais aussi de leur garantir pour le futur une meilleure santé, ce à quoi nous nous attelons depuis plus de vingt ans dans nos écoles et nos crèches.

De plus, il est aussi clairement établi qu'une alimentation saine et équilibrée favorise la concentration et les apprentissages. Il est donc crucial de la proposer et de la promouvoir au maximum quand on sait qu'un jeune sur cinq est en surpoids et que près de 6 % sont obèses.

Cette mesure, si elle devait s'appliquer aux services publics et de collectivité, serait donc en totale contradiction avec les objectifs d'amélioration des résultats scolaires et de la santé de nos enfants – et par cela, à plus long terme, de réduction des frais de soins de santé.

S'agissant des repas scolaires servis dans les écoles de la Ville, je tiens cependant à être rassurant : il n'y aura aucun impact de l'annonce annoncée, car comme vous le savez certainement, nous avons créé en 2007 une unité « TVA 1000 » incluant la Ville de Bruxelles, le CPAS, les Cuisines bruxelloises, nos hôpitaux et nos maisons de quartier.

Les prestations réalisées pour le compte de la Ville de Bruxelles par les Cuisines bruxelloises ne sont donc pas soumises à la TVA, s'agissant d'opérations internes à l'unité TVA. Cela vaut donc pour les repas scolaires, mais également pour nos crèches, les maisons de soins et de repos du CPAS et nos hôpitaux.

Par contre, les Cuisines bruxelloises desservent effectivement d'autres communes et CPAS qui, eux, seront probablement impactés.

Mais nous attendons l'arrêté royal définitif pour pouvoir répondre plus précisément.

Dans les marges qui nous seraient éventuellement laissées, nous limiterons évidemment au maximum cet impact – ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

À ce stade, l'arrêté royal n'est pas encore publié et nous espérons qu'une exception de TVA pour les services de collectivité y sera intégrée. On a évidemment interpellé le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vu l'impact sur les écoles et les crèches de cette décision du gouvernement fédéral. Nous espérons évidemment que celui-ci pourra revenir sur sa position à travers l'arrêté royal.

**M. le Président.**- Monsieur Hellings, je confirme que les textes ne sont pas encore faits. Les arrêtés royaux ne sont pas encore publiés, puisque les textes ne sont pas encore terminés – parce qu'ils attendent une deuxième lecture du gouvernement, pour votre information (je suis sur un autre dossier de TVA, donc je connais le mécanisme).

**M. Hellings.**- Pour répondre à M. le Bourgmestre (alias Mme l'échevine de l'instruction publique), la qualité, c'est très important : on y a beaucoup travaillé pendant six ans et c'est primordial de garantir des repas de qualité équilibrés, sains et locaux.

Mais l'accessibilité économique est tout aussi importante.

Prendre une décision comme ça... Parce que, monsieur le Président, cette décision a été prise : elle n'a pas été formalisée clairement, puisqu'il y a encore une deuxième lecture – et heureusement ! –, mais la décision sur le principe a été prise.

Qu'est-ce qu'il y avait dans la tête des ministres Engagés et MR pour se dire qu'ils allaient augmenter la TVA sur les repas des « gosses » ?! Qu'est-ce qui s'est passé ce jour-là ?

Et, monsieur le Bourgmestre, avec des alliés pareils dans votre Collège, pas besoin d'ennemis, hein ? pour les services publics et la nourriture de qualité ! Avec nous, ce genre de dossier ne serait jamais passé !

**Question de M. EGGERMONT concernant l'annonce d'un masterplan**  
**« nightlife »**

**M. Eggermont**. - Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, monsieur le Bourgmestre, madame l'échevine, mesdames et messieurs les échevins, mesdames et messieurs les conseillers communaux, je vous invite à tendre l'oreille :

*(M. Eggermont enclenche un dispositif de lecture audio.)*

Qu'est-ce que c'est, me direz-vous ? Eh bien, déjà, c'est Holy Priest, un excellent DJ allemand.

Mais c'est aussi le vécu de centaines de Bruxellois, tous les jours – voire tous les week-ends, en tout cas.

Madame l'échevine, j'étais, le mois dernier, dans un bar bien connu de « Sainte-Catherine » pour l'anniversaire d'un ami. Ils avaient loué l'étage de l'établissement et avaient sorti les platines pour que certains invités mixent un peu – tout en respectant, bien entendu, les normes sonores de l'établissement. Mais aux alentours d'une heure du matin, nous avons dû quitter l'endroit à la demande de la police qui faisait son travail – et le faisait très bien ! En cause,

des basses un peu trop fortes dans l'établissement et des plaintes quant au bruit que faisaient les personnes sorties fumer sur la terrasse.

Cette situation, elle illustre parfaitement les problématiques vécues par la vie nocturne à Bruxelles et l'équilibre que nous devons avoir entre une ville qui vit et le respect de ses habitants.

Alors, ce n'est pas un secret : ceux qui me connaissent le savent très bien, la vie nocturne bruxelloise fait partie intégrante de ma vie. Et si vous allez au Fuse ou au C12 un vendredi ou un samedi, vous avez des chances raisonnables de me croiser jusqu'aux petites heures du matin – ce qui ne m'empêche pas, bien sûr, de faire mon « job » d'élu avec sérieux et rigueur : *Work hard, party hard!* Mais la *night life* bruxelloise se heurte à de nombreux écueils : pollution sonore, problèmes de voisinage, personnes sous influence qui zonent autour des lieux de fête, agressions, soumissions chimique, drogues et j'en passe...

Une problématique qui revient souvent « sur le tapis » est celle de la place des établissements de fête dans le tissu urbanistique de la ville.

En 2024, le MR bruxellois avait introduit dans son programme un plan « *Brussels by night* » qui visait à adapter la réglementation actuelle afin de protéger les espaces festifs et culturels, en prévoyant notamment des lieux adaptés pour que la vie nocturne puisse continuer à se déployer à Bruxelles.

Concrètement, nous proposons la création de zones de clubbing dans les espaces industriels, une révision des normes de bruit, un élargissement des horaires de transport en commun pendant la nuit, la création d'un « bourgmestre de la nuit » et le développement de boîtes de nuit souterraines dans de nombreux espaces existants, non valorisés. J'avais coordonné, lorsque je travaillais pour le MR Bruxelles, la création de ce plan, en concertation avec le

monde de l'horeca et de nombreux acteurs de la vie nocturne bruxelloise. J'ai donc été très heureux que vous repreniez certains concepts de ce plan lors de votre récente interview sur BX1, lorsque vous avez annoncé un masterplan nightlife pour Bruxelles.

L'annonce de fermeture récente de la Cabane, qui fait suite à l'annonce de fermeture du Reset et du Spirito, mais aussi les difficultés vécues par Madame Moustache ou encore le Fuse sont des signaux d'alarme. Et il est urgent que nous réinventions la vie nocturne bruxelloise, sous peine de la voir disparaître – et j'en serai, comme vous, madame l'échevine, j'en suis sûr, le premier peiné ! Voici donc mes questions :

Vous avez annoncé la création d'un masterplan nightlife, mais avez-vous déjà une idée du contenu de ce masterplan et du timing souhaité de son entrée en vigueur ?

Avez-vous déjà prévu des groupes de travail et des concertations avec les Bruxellois ?

Avez-vous déjà entamé des démarches pour évaluer la faisabilité de la création de zones de clubbing dans des espaces industriels regroupant peu d'habitants ?

Après la fermeture de la Cabane à Watermael-Boitsfort, que peut faire la Ville pour garantir la survie d'institutions comme le Fuse ou le C12, tout en respectant la qualité de vie des habitants ?

Comment comptez-vous garder un équilibre entre la préservation de la vie nocturne bruxelloise et la garantie de la tranquillité des riverains, qui ont aussi droit au sommeil ?

Outre la création d'espaces de clubbing dans des espaces industriels, avez-vous

déjà évalué la possibilité de développer des boîtes de nuit souterraines dans des endroits existants non valorisés ?

Je vous remercie pour vos réponses et je m'excuse du bruit causé en début d'intervention.

**Mme Maes**, échevine.- Merci beaucoup pour votre question. La Ville de Bruxelles soutient pleinement la *night life* – et moi aussi, d'ailleurs. On peut me retrouver, pas aussi souvent que vous, mais on peut me retrouver au Fuse et au C12 quelques fois aussi, je l'admets – *guilty!*

Pour nous, la *night life*, c'est de la culture, et elle fait partie intégrante de l'identité bruxelloise. La vie nocturne contribue à l'animation de la ville, à sa richesse culturelle, à son dynamisme, et la ville s'y engage comme partenaire actif.

Concrètement, une part très importante de l'offre nocturne bruxelloise se concentre sur le territoire de la Ville de Bruxelles, ce qui montre que notre commune est au cœur de la « nightlife » bruxelloise, et l'importance de la préserver et d'anticiper son développement.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le masterplan nightlife, qui est intégré dans le plan communal de développement durable. Et l'objectif sera :

- de structurer et valoriser l'offre nocturne existante à l'échelle communale ;
- d'identifier les enjeux, les tensions et opportunités liées aux usages nocturnes, comme la cohabitation des fonctions, nuisances, accessibilité et mobilité, la sécurité – très importante aussi ;
- et de définir des zones appropriées à la nightlife, là où c'est possible.

On veut définir aussi un cadre cohérent d'action et de principe d'aménagement, renforcer la coordination entre les acteurs publics, privés et associatifs en

collaboration avec le Conseil de la nuit. Le masterplan couvre l'ensemble du territoire de la Ville de Bruxelles, avec une attention particulière pour les zones à forte intensité nocturne ou présentant un potentiel de développement spécifique, comme les parkings souterrains non valorisés du quartier Nord ou du quartier européen.

Le masterplan se déroulera sur dix-huit mois et commence par un diagnostic de la situation actuelle : lieux, usages, flux, cadres réglementaires, enjeux et bonnes pratiques, en comparant aussi avec d'autres villes. Cette analyse sera suivie d'une concertation avec les services communaux, le Conseil de la nuit et tous les acteurs de la vie nocturne pour recueillir leurs expériences et leurs besoins.

Sur cette base, nous définirons une vision stratégique et identifierons les lieux les plus adaptés pour développer et protéger la *night life*.

Enfin, un plan d'action opérationnel permettra de mettre en œuvre des mesures concrètes à court, moyen et long terme, de répartir les responsabilités et suivre l'avancement, en ajustant les actions si nécessaire.

Parallèlement – je tiens à le dire – à ce travail de planification, la Ville agit déjà concrètement pour protéger et soutenir la *night life* : l'ordonnance Agent of Change, portée par mon collègue Pascal Smet et soutenue par la Ville, est un outil essentiel. Elle sécurise les clubs existants tout en permettant une cohabitation équilibrée avec les riverains.

Selon ce principe, si le club est déjà installé, le propriétaire qui s'installe à côté doit faire le nécessaire au moment de la demande du permis d'urbanisme pour l'isolation acoustique du logement, et à l'inverse, si un club arrive après les voisins, c'est à lui de prendre en charge les coûts d'isolation.

Enfin, en 2023, je veux le rappeler, la reconnaissance du clubbing comme patrimoine culturel immatériel par la secrétaire d'État Ans Persoons a marqué une étape majeure : cela affirme la valeur culturelle unique de la *night life* bruxelloise et montre notre engagement à la préserver, la valoriser et permettre à ce secteur de continuer à enrichir la capitale.

La Ville de Bruxelles est fière d'être une partenaire active de cette dynamique et entend poursuivre ses efforts pour faire de Bruxelles une ville qui vit pleinement, de jour comme de nuit !

**M. Eggermont**. - Très rapidement, je voudrais remercier Mme l'échevine pour sa réponse très complète et l'encourager dans cette démarche, que je trouve primordiale aussi, de préserver la vie nocturne bruxelloise qui, parfois, n'est pas assez reconnue et doit continuer à s'émanciper.

Vous abordez ici une question que certains trouvent « bouleversante » et un challenge qui est « colossal » – ça, on peut le dire !

Et si j'étais linguiste, je vous dirais que vous vous lancez dans un projet peut-être « bouleversal » – mais je pose ça là, pour l'Académie française... Mais voilà : félicitations et merci !

**Question de Mme GODFRIN concernant le réaménagement du rond-point  
Louise et l'impact sur l'accessibilité et l'activité commerciale  
du boulevard de Waterloo**

**Mme Godfrin**.- Monsieur l'échevin, depuis plusieurs jours, la colère gronde chez les commerçants du boulevard de Waterloo. Pour cause : la ministre régionale de la mobilité a annoncé vouloir pérenniser le réaménagement du rond-point Louise, c'est-à-dire le maintenir dans sa forme actuelle avec une seule bande de circulation pour les automobilistes.

Le chantier aurait lieu cette année.

Alors, cette décision est extrêmement problématique, tant sur la forme que sur le fond :

Premièrement, elle relève de l'abus de pouvoir en affaires courantes : sans majorité, le gouvernement bruxellois continue d'implémenter Good Move, comme s'il n'avait pas perdu sa majorité.

Deuxièmement, on aurait pensé que les embouteillages catastrophiques et les remontées de files kilométriques auraient pesé sur la décision, mais il n'en est rien...

Pourtant, l'avis de la commission de concertation est clair : le rond-point n'est pas plus fluide depuis le réaménagement. Pire encore, la dangerosité du rond-point pour les cyclistes est confirmée – les angles morts aux points d'entrée et de sortie sont en effet nombreux.

Et j'ai envie de vous dire que troisièmement, ce réaménagement est confirmé sans aucune garantie à ce stade que l'avis très circonstancié de la Ville soit respecté.

Pour rappel, la Ville de Bruxelles avait émis de nombreuses conditions, comme la demande à la Région d'étudier la possibilité d'aménager des pistes bidirectionnelles un peu plus étroites : de 3 mètres, par exemple, au lieu de 4.

Et enfin, cette décision régionale ne tient absolument pas compte de l'impact négatif sur la qualité de vie et le tissu commercial – la presse titrait, je cite :

« La rue la plus luxueuse de Belgique a été abandonnée. »

Une pétition d'opposition au projet, à l'initiative du quartier, a déjà recueilli plus de 4.000 signatures.

Monsieur l'échevin, cette décision n'est pas la vôtre, mais elle impacte gravement les commerces et l'attractivité de la ville :

D'après une étude récente de Hub.brussels, 25 % des commerces sont désormais vacants dans le centre de Bruxelles. Et j'ajouterai aussi la ligne de bus 33, le « shopping bus » imaginé par la Ville pour assurer la liaison entre les commerces du bas et du haut de la ville, va aussi disparaître (la STIB l'a annoncé), à force d'être lui aussi coincé dans les embouteillages !

Alors mes questions en lien avec votre échevinat sont les suivantes :

Quelles concertations concrètes ont été menées ou sont prévues avec les commerçants et les riverains concernés, vu la forte opposition au projet ?

Quelles mesures allez-vous prendre pour soutenir les commerces dans ce périmètre stratégique qui souffre aujourd'hui de cette congestion organisée ?

Et allez-vous demander à la Région d'actualiser ses données sur le trafic automobile et les flux cyclistes et piétons ?

En effet, les chiffres datent de la crise du covid-19 et sont donc biaisés – c'était aussi une demande de la Ville dans son avis, comme je l'ai dit, très circonstancié.

Je vous remercie, monsieur l'échevin.

**M. Wauters**, échevin.- Nous nous sommes concertés en Collège, donc je réponds pour le Collège – même si, effectivement, il y a beaucoup d'éléments de mobilité, mais nous nous sommes mis d'accord là-dessus.

Madame la conseillère, je vous remercie pour votre question qui touche à des préoccupations que nous partageons pleinement et qui, vous le conviendrez, dépassent largement le seul périmètre du boulevard de Waterloo.

Donc, madame Godfrin, en tant que députée régionale, vous savez – mieux que moi, d'ailleurs – que le non-réaménagement du quartier Louise-Toison d'Or relève exclusivement des compétences régionales.

Force est de constater, avec vous, le manque d'efficacité sur ce dossier, tant en matière de vision globale que de mise en œuvre, depuis des années.

La situation actuelle handicape aujourd'hui l'un de nos fleurons commerciaux bruxellois, avec des retombées négatives en matière d'attractivité commerciale qui impactent l'ensemble du Pentagone – ainsi que, je tiens à le souligner, les communes voisines de Saint-Gilles et d'Ixelles, notamment.

Je souhaite également rappeler que le projet porté par Bruxelles Mobilité concernant le rond-point Louise constitue à l'origine une demande de régularisation des pistes cyclables mises en place en 2020 dans le contexte du plan de mobilité que vous avez cité.

La Ville de Bruxelles a dès le départ, effectivement, émis des réserves, des suggestions également quant à cet aménagement et a toujours plaidé pour une réflexion globale, ambitieuse, que ce soit dans ou en dehors du cadre du réaménagement de l'avenue de la Toison d'Or et du boulevard de Waterloo, notamment.

C'est dans cet esprit que la commission concertation a rendu, le 18 mars 2025,

un avis favorable assorti de conditions très strictes et nombreuses.

Il convient toutefois de souligner, en matière de sécurité routière, que la situation actuelle, avec une seule voie de circulation et une piste cyclable, a significativement réduit le nombre d'accidents entre usagers – en tout cas, ça, ce sont les chiffres que nous avons reçus.

Enfin, le permis de réaménagement du rond-point a été délivré avant, justement, la décision de la suppression de la ligne de bus 33, dont vous venez de parler.

À cet égard, au nom du Collège, ma collègue Anaïs Maes prendra contact avec la ministre régionale de la mobilité, Mme Elke Van den Brandt, et lui demandera d'examiner comment l'espace libéré par la voie de bus et l'ancien arrêt de la ligne 33 pourrait être utilisé de manière optimale, en tenant compte à la fois de la sécurité routière et de la qualité de traversée des piétons – donc vraiment tous les usagers de l'espace public.

Lors de ma première visite sur le boulevard de Waterloo, les problématiques soulevées par les commerçants concernaient effectivement essentiellement l'accessibilité du quartier, tant pour les chalands que pour les usagers quotidiens.

En effet, depuis près de dix ans, deux projets d'aménagement opposés sont en concurrence sur cette zone. Et donc, en l'absence de prise de décision formelle, cette situation transitoire est devenue particulièrement compliquée à gérer sur le terrain.

Consécutivement au cri du cœur d'un des commerçants du quartier – donc, c'est paru dans la presse, effectivement –, et que j'ai eu par ailleurs au téléphone ce midi encore, une nouvelle visite avec les commerçants de ce quartier est prévue ce vendredi.

Il est essentiel pour moi d'écouter les revendications des commerçants, notamment celles exposées dans la pétition signée par des milliers de personnes (vous avez parlé de 4.000), et d'entendre les propositions émises par les acteurs économiques locaux et les commerçants.

À la suite des différentes rencontres que je mènerai sur le terrain, je compilerai l'ensemble de ces propositions, elles seront partagées avec le Collège et transmises à Mme Trachte, secrétaire d'État à l'économie et au commerce.

Il est indispensable que les commerçants soient pleinement concertés dans le cadre des marges de manœuvre qu'il nous reste encore pour l'exécution même du chantier.

Dans le cadre de mes compétences, j'ai, en partenariat avec mes services de développement commercial, engagé des actions visant à dynamiser le quartier et à soutenir son attractivité.

Les équipes d'Entreprendre Bruxelles ont multiplié les contacts avec les commerçants et portent une attention toute particulière à ce périmètre compte tenu de son importance économique et symbolique.

En outre, je compte organiser une rencontre avec les échevins du commerce de Saint-Gilles et d'Ixelles afin d'analyser ensemble les actions que nous pouvons mener.

Alors oui, certaines de ces actions, vu que c'est essentiellement régional, pourraient paraître comme des « sparadraps ». Mais en tout cas, elles auront l'avantage d'être concrètes et d'avoir leur importance. Car je rappelle que cet espace est frontalier de trois communes – je l'ai dit ; Ixelles, Saint-Gilles et Bruxelles – et que les enjeux commerciaux dépassent évidemment les limites territoriales.

En tant que défenseur des commerçants, je tiens à redire que je me joins aux

doléances justifiées qui sont exprimées par les commerçants sur le terrain. Je considère qu'il serait utile, pour obtenir des réponses claires et des perspectives concrètes, d'interpeller également directement la ministre régionale de la mobilité, Mme Elke Van den Brandt, seule compétente dans ce dossier au niveau régional.

Je vous remercie pour votre question.

**Mme Godfrin**.- Alors, je vous remercie pour votre réponse et je salue la concertation que vous allez entamer avec les commerçants et avec vos collègues échevins des communes de Saint-Gilles et d'Ixelles.

Je salue aussi la réflexion que vous allez mener avec Mme Maes sur l'espace laissé par le bus 33 – je pense que ces sparadraps sont les bienvenus : vous tentez, tant bien que mal, de pallier un manque devenu systématique de concertation de la Région, qui impose une idéologie en matière de mobilité.

Le gouvernement bruxellois a perdu sa majorité il y a plus d'un an et demi, je l'ai dit, et la ministre continue de décider comme si les élections n'avaient pas eu lieu.

On l'a dit et redit : depuis son lancement, Good Move ne tient pas compte des noyaux commerciaux : sur 300 pages de stratégie, le mot « commerce » apparaît deux fois.

Vous n'êtes pas le seul à avoir des compétences en matière de commerce, je vous invite vraiment à interpeller aussi la secrétaire d'État, Mme Barbara Trachte, à la Région.

« Fluidifier le trafic, sécuriser les cyclistes, trouver les bons équilibres », c'est la promesse sur papier, mais qui ne gomme pas la réalité actuelle : ce sont des embouteillages « à gogo » et un rond-point qui risque de rester la « bête noire »

des cyclistes, ce qu'on ne veut pas non plus.

Une fois de plus, le manque de vision globale persiste, mais la Région continue de foncer un peu dans le mur avec ses deux pieds sur l'accélérateur.

La réflexion, pour nous, doit se poursuivre, pour le meilleur aménagement possible au service de tous les modes de transport.

Je vous remercie.

**Questions de M. BENZAOUIA, Mme MALCIKAN et M. MAIMOUNI**  
**concernant la poursuite du projet Metro 3 et son impact sur le quartier**  
**Stalingrad**

**Mme Malçikan**.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les membres du Collège, chers conseillers, conseillères, le projet du métro 3, qui vise à relier Evere à Albert via le centre-ville, est présenté depuis plusieurs années comme un levier structurant de la politique de mobilité bruxelloise.

Il est censé améliorer la desserte de ce quartier densément peuplé et contribuer à la réduction de la congestion du réseau de surface.

Toutefois, au fil de sa mise en œuvre, ce projet est devenu l'un des plus controversés de la Région. Plusieurs éléments récents ont mis en lumière de graves difficultés.

La presse et la Cour des comptes ont relevé des dérives budgétaires importantes, ainsi qu'un manque de clarté dans le suivi financier du projet, ce qui a donc alimenté des demandes d'enquête parlementaire sur l'utilisation de fonds publics qui lui sont consacrés.

Par ailleurs, l'auditorat du travail de Bruxelles a constaté des infractions à la

législation sociale et du travail sur le chantier, donnant lieu à des transactions pénales avec certains sous-traitants.

Ces faits soulèvent des interrogations majeures quant à la gouvernance du projet, à la chaîne de sous-traitance et à la capacité des pouvoirs publics à faire respecter les règles dans le cadre d'un chantier financé par les fonds publics.

Dans ce contexte, où les enjeux sont à la fois financiers, sociaux, politiques et territoriaux, il apparaît indispensable que la Ville de Bruxelles clarifie sa position et les exigences qu'elle entend formuler.

Je souhaite donc poser la question suivante au Collège :

Qui assume aujourd'hui la responsabilité politique et administrative globale du projet « métro 3 », pour ce qui concerne son impact sur le territoire de la Ville de Bruxelles ?

Et quels mécanismes concrets de contrôle, d'audit et de transparence la Ville exige-t-elle désormais avant toute poursuite de travaux sur son territoire, afin de garantir une gestion rigoureuse, responsable et conforme à l'intérêt général ?

Je vous remercie pour les réponses que vous apporterez.

**M. Benzaouia**.- Merci, monsieur le Président. Le 18 décembre 2025, le Conseil d'État a rendu public un arrêt suspendant le permis de démolition du palais du Midi, permis qui avait été accordé quelques mois plus tôt, avec l'aval de la Ville de Bruxelles. Or, ce même jour, l'échevine des sports déclarait sur BX1 que la Ville avait demandé à la STIB et à la Région de suspendre les démarches de démolition.

Au vu des débats au Conseil d'État et du rapport très clair de l'auditrice qui plaidait pour une suspension, il apparaissait évident, pour de nombreux observateurs, que la suspension du permis était imminente.

Au-delà du palais du Midi, c'est l'ensemble du projet métro 3 qui pose problème : retards répétés, explosion des coûts et manque de transparence.

Mes questions sont donc :

Quelle analyse la Ville tire-t-elle aujourd'hui de la gestion de ce projet – désormais au cœur d'une commission d'enquête spéciale au parlement Bruxellois ?

Quel rôle précis la Ville a-t-elle joué dans le choix du tracé actuel ?

Un tracé qui – faut-il le rappeler ? – condamne le palais du Midi : c'était connu depuis le départ.

La Ville envisage-t-elle de rouvrir la salle de sport du palais du Midi, afin de permettre le retour des clubs qui ont été contraints de déménager ?

Autrement dit : qu'est-ce que vous comptez faire maintenant ?

Merci.

**M. Maimouni**.- Eh bien écoutez, monsieur le Bourgmestre, je vous ai interpellé une dizaine de fois – huit fois, exactement – concernant le palais du Midi. Ça fait maintenant neuf ans que ces commerçants, ces riverains subissent.

Un quartier que vous avez laissé pourrir, qui est devenu une déchetterie à ciel ouvert, un centre de toxicomanie – légal et illégal. D'ailleurs, je me pose de plus en plus la question : comment se fait-il que ce centre de shoot ait vu le jour dans ce quartier ?!

Vous avez un établissement qui a investi plus de 2 millions d'euros de travaux, le 167, qui a fermé ses portes – à cause de vous, monsieur le Bourgmestre...

Vous avez de plus en plus d'agressions, vous essayez revers après revers.

Je vous l'avais demandé : pourquoi étiez-vous aussi pressé de mettre dehors ces commerçants ?

Or il était tout à fait possible qu'ils puissent continuer leur activité avec un bail précaire.

Vous allez me dire quoi ? C'est Bruxelles Environnement qui vous l'a demandé ?

Mais vous êtes à la solde de qui ? Des Bruxellois ou de Bruxelles Environnement ? De la STIB ou des commerçants ?

Ces commerçants avoisinants accueillait élèves et pratiquants sportifs : plus de 4.500 personnes par semaine.

Qu'est-ce que j'apprends entre-temps ? Que le palais du Midi, vous avez donné l'autorisation pour qu'on puisse se servir : les bancs d'école ne sont plus, les chaises ne sont plus – ils ont complètement détruit toutes les gaines techniques des commerces !

Que fait-on aujourd'hui si demain, une fois de plus, vous essayez un revers ?

Qu'il n'y a pas de travaux prévus pour ce métro ?

Qu'on puisse donner la pleine possession aux commerçants pour revenir, ou à d'autres, dans le palais du Midi ?

Qu'est-ce qu'on fait, monsieur le Bourgmestre ?! Qu'est-ce qu'on fait pour réanimer ce quartier que vous laissez pourrir ? Ouh, d'ailleurs... On va peut-être me traiter de complotiste, mais il y a quelques années, l'un de vos confrères et camarades, qu'est-ce qu'il avait dit – avec des propos écœurants ! – en disant c'était un quartier où il y avait trop d'Arabes ?

C'est un quartier qui devait représenter Bruxelles, mais peut-être qu'à ses yeux, ces Arabes ne représentaient pas Bruxelles...

**M. le Président.**- Monsieur Maimouni, venez-en au fait. Quelle est votre question ?

**M. Maimouni.**- Mais, monsieur le Président, ce que j'annonce et ce que je dis, là, est factuellement vrai – que vous le vouliez ou non !

Ce que je dis, ce n'est pas une théorie complotiste, je ne l'invente pas. Je ne l'invente pas : M. Pascal Smet l'a dit ouvertement, sans ambiguïté. Et vous osez me dire à moi, M. Maimouni... :

*(M. Maimouni enclenche un dispositif de lecture audio.)*

*(Voix de M. le ministre Smet :)*

« (...) pour pouvoir *(inaudible)* Il y a plein de terrasses, mais très souvent, c'est très masculin, c'est beaucoup de personnes issues du... enfin, arabes, hein ? Marocains, Algériens, Tunisiens (...) »

**M. le Président.**- Okay, monsieur Maimouni. Mais comme vos deux collègues ont été précis dans leurs questions, j'aimerais bien que vous nous donniez vos questions.

**M. Maimouni.**- Oui ! Mais, en plus de cela... Parce que, à l'instant t, quand on évoque le problème : « Mais non, ce n'est pas vrai, ça ne sera pas vrai. »

– « Mais non, ce n'est pas vrai : tu te fais des films, tu te fais des films ! »

On nous avait dit qu'on allait dépecer le palais midi pour voir venir l'Université

libre de Bruxelles (ULB) ?

– « Mais non, ce n'est pas vrai. Tu délirés ! »

Est-ce que vous trouvez ça logique et normal d'avoir une posture politique où on dit délibérément : « ce que nous allons faire, nous allons le faire délibérément pour qu'on ne puisse pas revenir en arrière » ?

Est-ce que c'est ça, la démocratie ?

Mais en plus de cela, vous savez que... J'ai été choqué, dans un premier temps, quand j'ai entendu un député disant que le Parti socialiste était un alcoolique accro aux dépenses publiques. J'ai été révolté, mais après, j'en ai pris conscience : cet argent n'est pas le vôtre.

Qu'est-ce qu'on fait, monsieur le Bourgmestre, s'il faut revenir en arrière ?

Qu'est-ce qu'on fait ? On fait encore comme avec le Beer Temple ?!

**M. le Président.**- C'est ça, votre question, monsieur Maimouni ?

**M. Maimouni.**- Mais la question, c'est simple, monsieur le Président : qu'est-ce qu'on fait si aujourd'hui, le gouvernement – qui visiblement, n'est pas près de voir le jour –, qu'est-ce qu'on fait pour sauver ce quartier ?

C'est une déchetterie !

**Mme Frelinx,** échevine.- Monsieur le conseiller communal, je vous remercie pour vos questions. Comme vous le savez, la situation des clubs du palais du Midi a été une préoccupation centrale dès le premier jour de mon mandat.

Face à la fermeture annoncée du bâtiment, nous avons pris nos responsabilités :

des solutions de relocalisation ont été trouvées pour l'ensemble des clubs, en privilégiant des options durables au sein des infrastructures de la Ville, de l'enseignement public et de l'enseignement libre.

Le résultat est tangible : tous les clubs ont été relocalisés, tout en permettant une économie de 17 millions d'euros par rapport aux solutions qui étaient alors envisagées – je le rappelle : une location de quatre ans et une tente temporaire en plastique.

Cela étant dit, la question de la continuité du projet du métro est aujourd'hui manifestement sur la table des négociateurs régionaux.

Je tiens à le souligner très clairement : cette décision n'appartient pas à la Ville de Bruxelles.

En revanche, une chose est certaine : si la Région devait décider de suspendre ou de reporter le chantier du métro pour plusieurs années, que ce soit à la suite d'un recours ou pour tout autre motif, il est hors de question que le palais du Midi reste vide.

Dans ce cas, je mettrai tout en œuvre pour que les clubs puissent regagner le palais du Midi à titre temporaire – je souhaite toutefois être parfaitement claire : une telle opération ne serait ni simple ni immédiate.

La STIB a déjà entamé le démontage de certains éléments du bâtiment, débranché l'électricité et le chauffage et lancé les premiers travaux de désamiantage. Il n'est donc techniquement pas possible de rouvrir les portes du palais du Midi du jour au lendemain, mais bien d'engager une remise en état complète et la plus rapide possible, garantissant la sécurité et la fonctionnalité du bâtiment.

Depuis le début de ce dossier, nous avons adopté une position prudente : dans

un contexte d'incertitude, nous nous sommes opposés à la réalisation de travaux irréversibles ou démesurés. Cette position n'est pas théorique, elle s'est traduite très concrètement dans la gestion du dossier.

À titre d'exemple, les tribunes n'ont pas été démontées par la Ville, et ce, malgré les demandes de la STIB, précisément parce que je souhaitais qu'une décision claire soit d'abord prise par la Région.

Cette ligne, je l'ai également exprimée publiquement, notamment dans la presse, comme vous l'avez rappelé : j'ai très clairement indiqué qu'en cas de report du projet, la Ville souhaitait pouvoir réinvestir temporairement le palais du Midi. Ce message a également été transmis à la STIB, en l'appelant à la plus grande prudence dans les interventions réalisées.

Enfin – et je passerai la parole tout de suite à M. le Bourgmestre, pour rentrer plus en détail sur ce point –, il est effectivement essentiel de rappeler que le palais du Midi ne peut être dissocié de son environnement :

Le quartier Stalingrad subit depuis plusieurs années un chantier lourd et une dégradation temporaire de son espace public. À ces difficultés s'ajoute aujourd'hui une incertitude supplémentaire.

Je suis pleinement consciente de cette situation et resterai, quoi qu'il arrive, aux côtés des clubs, mais plus largement aux côtés des habitants, des commerçants et de toutes les associations, pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent.

Je vous remercie.

**M. le Bourgmestre.** - Merci, monsieur le Président. Eh bien, à mon avis, Mme Frelinx a déjà dit l'essentiel. Donc voilà : on est clairement « au milieu du gué », avec cette annulation. Je pense – parce que ce n'est pas nous qui décidons ça –, que la STIB va redéposer un permis, donc on va voir ce qui se passe avec celui-ci.

Pour le reste, je ne vais pas préjuger de négociations auxquelles mon parti participe, mais auxquelles je ne participe pas moi-même. Ce sera en effet au futur gouvernement bruxellois de décider de la suite ou non du métro 3.

Par contre, ce que nous avons décidé – pour ça, nous avons un permis – avec Mme Maes, c’est de commencer les réaménagements de l’avenue Stalingrad dès l’automne 2026. Donc on a fait cette demande de permis – ça a été longuement coconstruit avec les riverains et les commerçants, je tiens à le dire.

On a également commandé une étude à l’agence de communication Osmose. Elle vise à redéfinir, en effet, une identité du quartier Stalingrad-Lemonnier, en collaboration avec les habitants et les commerçants, afin de le repositionner et valoriser ce territoire – tout ça dans une dynamique assez positive avec tout le monde.

Alors vous me posez une question sur la responsabilité politique et administrative du métro 3 : eh bien c’est vrai que c’est la STIB qui est le maître d’ouvrage, sous la tutelle du ministre de la mobilité, mais aussi de Beliris.

Mais (*inaudible*) je ne veux pas non plus exclure le consortium Besix-De Nul, hein ? qui a réussi à ne pas réussir le métro. Parce qu’on tape beaucoup sur la STIB, mais moi, je veux quand même dire qu’il n’y a pas un ouvrier de la STIB qui travaille sur ce chantier, hein ?

Donc, on nous a beaucoup expliqué que ça allait marcher. Bon, eh bien apparemment, ça n’est pas le cas. Donc voilà : je pense qu’il y a une responsabilité collective qui existe dessus.

Et nous, eh bien on attend un peu de voir les décisions sur ce qui se fait sur le métro 3. On espère être vite fixé, pour pouvoir donner les choses, mais quoi

qu'il arrive, on réaménagera Stalingrad – vous le savez, on a démonté le village de conteneurs pour réaménager ce boulevard. Je pense que c'est aussi un signal extrêmement important.

Pour l'avenir du palais du Midi, eh bien il faudra en discuter avec tout le monde. Il y a des options, M. Maimouni en a cité une...

On devra discuter avec tout le monde, mais je dirais qu'avant de parler de ces options – qui étaient normalement à considérer quand le percement des 150 mètres serait fait –, il faut d'abord qu'on sache ce que la Région va décider à ce niveau-là avant de lancer une réflexion globale sur le palais, sinon, c'est vraiment très prématuré.

Voilà.

**Mme Malçikan**.- Je vous remercie pour vos réponses, monsieur le Bourgmestre. Mais je tiens à affirmer qu'en tant que pouvoir de proximité, la Ville a une responsabilité politique pleine et entière face aux conséquences de ce chantier pour les habitants, les commerçants, les travailleurs, et doit l'assumer pleinement.

Je vous remercie.

**M. Benzaouia**.- Très brièvement, en fait, on ne peut pas nier la responsabilité de la Ville : la Ville est responsable, la Ville est propriétaire du palais du Midi. Donc, depuis le début de cette « saga », qui a duré de longues années, la Ville a participé à tout ce processus – donc ce n'est pas juste la STIB et la Région. La commission de concertation, c'est la Ville qui l'a organisée et a donné son aval : pour tous les permis, le premier permis et le dernier, pour la démolition, la Ville a participé – vous êtes partie prenante de tout ce...

Allez ! Je vois bien que la Ville pourrait aussi être auditionnée par la commission spéciale par rapport à son rôle dans toute cette histoire, là...

**M. le Bourgmestre.**- Je pense qu'ils vont le faire.

**M. Benzaouia.**- Bon, voilà, je voulais entendre... En fait, vous avez la possibilité et les atouts pour négocier une solution pour corriger toutes ces erreurs.

Il suffit de la prendre. Avec un peu de volonté politique, vous pouvez le faire et j'espère qu'il y aura un geste dans ce sens.

**M. Maimouni.**- Eh bien écoutez, j'aimerais d'abord rebondir sur un mot que Mme Frelinx a dit, c'est : « Nous avons été prudents. »

Est-ce « prudent » de révoquer tous ces clubs, sans avoir l'intime certitude que ces travaux et ce projet vont se faire ? Est-ce que c'est prudent, madame Frelinx ? Je ne pense pas.

Est-ce que vous avez parlé des commerçants, monsieur le Bourgmestre ? Je n'en ai pas entendu parler.

Parce que ça a eu des répercussions sur les commerçants du palais du Midi, mais ça a des répercussions sur tous les commerces avoisinants – je n'ai rien entendu de votre part, monsieur le Bourgmestre.

Pourquoi est-ce que vous « mettez la charrue avant les bœufs » ? Vous dites que si les travaux ne se font pas, vous allez tout simplement faire en sorte de réaménager le palais du Midi.

Est-ce que ce réaménagement a été budgétisé ? Parce que je ne l'ai pas vu dans le budget.

Alors on s'étonne que l'année prochaine, le budget passe de 1,2 milliard à 1,3 milliard d'euros. Voilà. Et où est-ce qu'on va aller chercher cet argent qu'il

faudra activement avoir pour pouvoir le... ? Eh bien dans la poche des citoyens, dans la poche des Bruxellois.

Et c'est systématiquement ça, le problème de cette majorité : c'est que pour résoudre un problème, vous en créez un plus gros.

Et j'ai une autre question, monsieur le Bourgmestre : est-ce que vous êtes solidaire avec les propos qu'a eus M. Smet, disant que ce quartier avait un nouveau visage à voir, qu'il était plein d'Arabes ?

C'est comme si moi, un jour, je venais chez vous et je vous disais : « Écoutez, le quartier de la rue du Marché au Charbon, eh bien on doit faire en sorte de le changer, parce qu'il y a trop de gays : ce n'est pas l'image de Bruxelles, ce ne sont pas les Bruxellois. »

Est-ce que pour vous, c'est normal ?

**M. le Président.**- Bien !

**M. Maimouni.**- Mais excusez-moi, monsieur le Président, j'aimerais clôturer tout simplement, avec une seule phrase.

Et j'aimerais avoir une réponse à cette remarque :

*(M. Maimouni enclenche un dispositif de lecture audio.)*

*(Voix de M. le ministre Smet :)*

« (...) législature précédente, j'ai décidé (*inaudible*) et on a prévu l'argent, on a prévu (...) »

**M. le Président.**- C'est bon, monsieur Maimouni, c'est bon !

Écoutez, dans ce Conseil communal, tout le monde a le respect de tout le

monde. Sachez-le, une fois pour toutes !

**M. Maimouni**.- Ah bon ? Eh bien, vous savez ce que j'aurais voulu ?

J'aurais voulu, alors, que le camarade de M. Close ait le respect de ces citoyens, le respect de ces commerçants et le respect de ces habitants !

C'est ce respect que j'aurais voulu avoir en échange, monsieur le Président.

### **Vraag van mevr. GOYVAERTS betreffende de organisatie van Open Air-evenementen**

**Mevrouw Goyvaerts**.- Het ging daarnet al over het nachtleven. Mevrouw Maes zei toen dat het nachtleven deel uitmaakt van het DNA van onze Stad.

Daar ga ik helemaal mee akkoord, zeker gezien de uitdagingen waarmee het clubleven te maken krijgt is het des te belangrijker om in te zetten op verschillende soorten feesten, zoals open airs.

We zien echter de laatste jaren een structurele disbalans in hoe verschillende actoren en organisatoren in het nachtleven behandeld worden.

Vorige weekpubliceerde de Stad een oproep voor het organiseren van een open air-evenement in 2026 en deze lijkt misschien administratief, maar is het allesbehalve.

Zo krijgt de organisatie Brussels By Night automatisch het laatste weekend van augustus toegewezen voor haar Brussel Open Air Festival. Verschillende organisaties die al veel langer actief zijn, krijgen hun data pas in maart bevestigd – wat wel al een verbetering is tegenover de vorige jaren.

Dit toont een duidelijke dubbele standaard.

Op basis van welke criteria werd Brussels By Night geselecteerd om deze

overkoepelende open air te organiseren?

Waarom genieten zij van een zo grote stabiliteit en leven andere organisaties in voortdurende onzekerheid?

Nog verbazingwekkender is het dat diezelfde Brussels By Night in de jury zit die alle open air-projecten van andere spelers voor de zomer van 2026 beoordeelt. Deze dubbele rol als jurylid en belanghebbende is een zeer duidelijk belangenconflict, want terwijl Brussels By Night zich positioneert als een onafhankelijke belangenorganisatie is ze dat allesbehalve.

De voorzitter van de federatie Brussels By Night is namelijk actief betrokken bij andere grote evenementen zoals het Listen Festival, gelinkt aan Fiesta Latina en aan netwerken verbonden aan grote groepen zoals Scorpio.

Wanneer een jurylid zelf actief is in de sector en toegang heeft tot dossiers, gegevens en strategieën van concurrerende organisaties is het onmogelijk om een objectieve beoordeling te garanderen en eerlijke concurrentie te waarborgen.

De evenementen die georganiseerd worden door deze organisaties zijn bovendien allesbehalve democratisch, met prijzen als € 75 voor een clubbing pass op Listen Festival of € 35 voor een all-round pass op het Open Air Festival zijn dat niet het soort evenementen die een breder en jonger publiek bereiken.

Ondanks de duidelijk commerciële aard van Brussels By Night en gelinkte organisaties zoals Listen Festival krijgen zij wel al enkele jaren royaal subsidies van de Stad. Brussels By Night kreeg zo de afgelopen vier jaar € 285.000 subsidies.

Vorig jaar kregen ze € 145.000, waaronder het grootste deel ging naar het organiseren van die oproep tot projecten voor open airs, uitsluitend bedoeld voor de lancering van de oproep, promotie en begeleiding. Daarnaast kregen ze

ook de afgelopen vier jaar € 140.000 voor de strijd tegen intimidatie, lutte contre le harcèlement, terwijl er op hun site daar geen enkele documentatie over te vinden is en er al verschillende organisaties zijn, zoals Stop Violence Brussels en Plan SACHA die zich hier al voor inzetten.

Waarom krijgt een ondoorzichtige organisatie als Brussels By Night hier dan nog eens € 25.000 per jaar voor zonder concrete resultaten? Wij vragen dus gedetailleerde verslagen hiervan.

Wat waren de effecten van deze financiering en op basis van welke criteria zijn deze keuzes gemaakt?

Tot slot is het essentieel om belangenconflicten in evaluatieprocessen te vermijden. Het spreekt voor zich dat jury's zich strikt onafhankelijk moeten gedragen.

Sommige organisatoren lieten ons weten dat bij de huidige evaluaties vaak ook dezelfde personen uit de stedelijke organen optreden die erg dicht bij Brussels By Night staan. We moeten ervoor zorgen dat de beoordeling van projecten zo onpartijdig en transparant mogelijk verloopt.

Een concrete oplossing zou zijn dat elke politieke groep uit de Gemeenteraad juryleden voordraagt voor grote beslissingen zoals de open airs die georganiseerd mogen worden, met een verantwoording van hun expertise om zo een controle op belangenconflicten en een toewijding aan gelijkheid te waarborgen.

De Stad kan Brussels By Night niet zomaar bevoordelen in de jury van deze projectoproep. Hoewel het zelfs geen projectoproep is, maar een algemeen kader. Het is essentieel dat die invloed niet gebruikt wordt om bepaalde actoren of richtingen te beïnvloeden.

We dragen een collectieve verantwoordelijkheid om een rechtvaardig en transparant kader te garanderen voor het gebruik van de openbare ruimte.

Ik vat mijn vragen samen:

Waarom werd er geen projectoproep of openbare aanbestedeiging gelanceerd, maar een algemeen kader voor de indiening van een aanvraag tot organisatie van een open air-evenement?

Hoe werd Brussels By Night geselecteerd om zowel het Brussels Open Air Festival te cureren als alle andere open air festivals van de zomer te beoordelen en te selecteren?

Wie zat er de laatste jaren in de jury die het Brussels Open Air festival cureerde en hoe zal ervoor gezorgd worden dat er geen belangenvermenging zal spelen? Hoe worden de middelen van Brussels By Night uitgegeven en hoe wordt dit geaudit?

Aanvaardt u ons voorstel om alternatieve actoren te laten deelnemen aan de jury voor de open airs om belangenvermenging te vermijden?

Hoe waarborgt de Stad dat open airs toegankelijk blijven voor iedereen en er dus voldoende gratis festivals georganiseerd zullen worden?

Bedankt.

**Mevrouw Houba**, schepen.- Uw vraag behandelt drie afzonderlijke thema's, die duidelijk van elkaar onderscheiden moeten worden om verwarring te vermijden. Het kader van open air-evenementen, het Brussels Open Air festival dat plaatsvindt tijdens de laatste weekend van augustus en de rol van Brussels By Night.

Evenementen van het type open air vormen een belangrijke hefboom voor de culturele, toeristische en economische aantrekkingskracht van de Stad Brussel en dragen bij tot de dynamiek van het stedelijke leven.

Aan deze evenementen zijn verschillende uitdagingen verbonden. Het beheer van de openbare ruimte, mogelijke impact op de rust van de omwonenden, vereisten inzake veiligheid, netheid en logistiek beheer, een voorsightige planning van de evenementen die over het jaar worden georganiseerd om een globaal overzicht te behouden.

In deze context en gezien de toename van het aantal aanvragen bleek het noodzakelijk een gemeenschappelijk gestructureerd en transparant kader uit te werken om deze aanvragen op een billijke en coherente manier te omkaderen, met duidelijke voorwaarden en termijnen voor het indienen van projecten. Dit kader werd ook opgenomen in het meerderheidsakkoord van de Stad Brussel, namelijk het definiëren van een specifieke procedure voor de organisatie en toewijzing van open air-evenementen om een exhaustief overzicht te krijgen van alle aanvragen en daarbij de vereisten inzake openbare rust, netheid en de veiligheid te integreren.

De invoering van een jaarlijkse projectoproep voor open air-evenementen heeft de volgende doelstellingen: het beheersen en structureren van de vraag naar open air-evenementen in de openbare ruimte, beschikken over exhaustief en anticiperend overzicht van alle geplande projecten voor het jaar 2026, het verzekeren van een harmonieuze coëxistentie met de omwonenden en het vrijwaren van de levenskwaliteit op het Gemeentelijke grondgebied, het systematisch integreren van de vereisten inzake openbare rust, netheid en veiligheid.

Het rationaliseren van het aantal evenementen per locatie, rekening houdend

met de capaciteit, technische beperkingen en onderhoudsbehoeften, het waarborgen van een evenwichtige geografische spreiding van evenementen over het hele grondgebied van de Stad, het versterken van transparantie, objectiviteit en billijkheid bij de behandeling van de aanvragen. En ook het ondersteunen van een divers toegankelijk en kwalitatief evenementenaanbod in overeenstemming met de identiteit en waarden van de Stad Brussel.

De jury bestaat uit de bevoegde stadsdiensten Evenementen, Cultuur, Openbare Rust, Brussels Major Events en Brussels By Night. Het betreft een technische en operationele jury die instaat voor een coherente, billijke en rigoureuze toepassing van de regels.

Wat meer specifiek het Brussels Open Air Festival betreft, dat jaarlijks plaatsvindt tijdens het laatste weekend van augustus, benadruk ik dat het evenement niet het open air-event van Brussels By Night is. Het gaat om het festival dat door de Stad werd opgezet om meerdere organisatoren te ondersteunen via een oproep, waardoor verschillende operatoren kunnen rekenen op begeleiding, logistieke ondersteuning en verhoogde zichtbaarheid terwijl muzikale diversiteit, collectief en publiek worden gestimuleerd.

De rol van Brussels By Night is hierbij structureel en logistiek, organisatie van de jury, communicatie rond het evenement, begeleiding van de laureaten, materiaalvoorziening enzovoort. De selectie gebeurt op basis van duidelijke en vooraf bekendgemaakte criteria.

De jury is pluralistisch samengesteld en bestaat uit een Franstalige muziekexpert van Wallonie-Bruxelles Musique, zijn Nederlandstalige tegenhanger van VI.BE en de diensten Cultuur en Openbare Rust van de Stad Brussel, Brussels Major Events, Visit Brussels via de nachtraad, evenals Brussels By Night.

Ik wil hierbij benadrukken dat de laatste editie de samenwerkingen tussen collectieven heeft versterkt en zo heeft bijgedragen aan een meer open en solidair ecosysteem.

Tot slot is Brussels By Night een vereniging die de actoren van het Brusselse nachtleven vertegenwoordigt. Het is noch een private operator noch een commerciële evenementorganisator maar een representatieve structuur van een breed netwerk met erkende expertise onder meer op het vlak van veiligheid, preventie en begeleiding van organisatoren. Haar deelname aan jury's gebeurt in haar hoedanigheid van expert binnen een collegiaal kader.

Daarnaast verspreidt ze oproepen binnen haar netwerk zodat operatoren breed geïnformeerd worden.

Brussels By Night wordt jaarlijks geëvalueerd via activiteitenverslagen en een studiegroep komt meerdere keren per jaar samen om de acties op te volgen die worden ondernomen inzake ontwikkeling en implementatie van maatregelen rond risicoreductie en de strijd tegen intimidatie en seksistisch en seksueel geweld in het nacht- en feestmilieu.

De toegekende middelen worden onder meer aangewend voor de organisatie van opleidingen, de uitwerking van protocollen, de inzet van careteams en sensibiliseringscampagnes.

Ik wil afsluiten met de kwestie van mogelijke belangenconflicten die u aanhaalt en waarbij ik zeer duidelijk wil zijn: beslissingen worden nooit door een enkele structuur genomen. Jury's zijn samengesteld uit meerdere actoren, de criteria worden vooraf vastgelegd en de beslissingen worden collegiaal genomen.

De Stad blijft en zal steeds waakzaam blijven over evenwicht en transparantie.

**Mevrouw Goyvaerts.**- Ik ben het volledig met u akkoord dat open airs

belangrijke evenementen, belangrijke hefboomen zijn. En dat er uitdagingen aan verbonden zijn, waardoor het belangrijk was om een kader te creëren.

Ik vind het een zeer goede evolutie dat er een kader is en het proces meer gestructureerd wordt. Bedankt ook om de doelstellingen te verduidelijken; die stelde ik voor alle duidelijkheid niet in vraag.

Alleen is de afhandeling van dit kader allesbehalve transparant en daarin ben ik minder gerustgesteld. U zegt dat het een technisch en operationele jury is, een pluralistische jury, noemde u het ook, met Franstalig en Nederlandstalige stemmen, diensten van Stad Brussel, Major Events, Visit Brussels en Brussels By Night.

Daar zitten geen onafhankelijke spelers bij. Dat zijn allemaal spelers die heel verbonden zijn aan de Stad zelf. En dus lijkt het mij in dat soort omgevingen moeilijk voor kleine onafhankelijke spelers om beoordeeld te worden en dus blijf ik er wel bij dat er grote risico's zijn voor belangenconflicten in zulke – mijns inziens – nog altijd homogeen samengestelde groepen.

Brussels By Night vertegenwoordigt actoren van het nachtleven, zegt u. Zoals ik aanhaalde is het een heel onduidelijk netwerk.

De voorzitter van Brussels By Night is ook de voorzitter van Listen festival. Dat soort tegengestelde belangen zijn heel duidelijk voor mij.

Waarom werd Brussels By Night als organisatie geselecteerd hiervoor?

We blijven dit als Ecolo-Groen zeker opvolgen, want wij pleiten voor een open air in de volledige zin van het woord: open voor iedereen, niet alleen voor feesters die het kunnen betalen en niet alleen voor organisatoren die de juiste mensen kennen.

**Question de M. MAIMOUNI relative à l'épandage lors des chutes de neige**  
**des 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2026**

**M. Maimouni**.- Nous avons la chance de commencer l'année 2026 avec une jolie nappe de neige et donc, la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 janvier, les premiers flocons de neige prévus par l'Institut royal météorologique de Belgique (IRM) ont vu le jour.

Mais triste est de constater que l'épandage, en fait, n'a commencé que le lundi 5. Quand j'ai pris mes informations au sein de la voirie, on nous a tout simplement dit qu'on était en personnel réduit parce que c'était le week-end.

Je ne pense pas que la sécurité des Bruxellois, des usagers de la route et des piétons doive dépendre des jours de week-end ou de la semaine.

Donc pouvez-vous me donner une explication concernant cela, monsieur le Bourgmestre ?

**M. le Président**.- Voilà, monsieur Maimouni : ça, ce sont des questions précises – vous apprenez !

**M. le Bourgmestre**.- Monsieur le conseiller, le département « espaces publics et verts » organise chaque année un dispositif de garde pour l'épandage de sel, actif du 1<sup>er</sup> décembre au 15 mars.

Celui-ci comprend deux responsables et dix chauffeurs mobilisables 24 h/24 en fonction des conditions météorologiques, sur base d'une veille continue des prévisions de l'IRM.

Les épanduses sont installées sur les véhicules en début de saison par le parc automobile.

L'épandage n'est pas systématique sur l'ensemble du territoire et s'adapte aux situations rencontrées :

En cas de températures légèrement négatives et temps sec, il est limité à l'itinéraire de garde : ponts, voiries à risque, accès aux hôpitaux. En cas de gel plus marqué, il est étendu à des zones plus sensibles et, en cas de précipitations hivernales, l'ensemble du territoire est couvert.

Les équipes peuvent également intervenir ponctuellement à la demande de la police.

Il est rappelé que l'efficacité du sel dépend aussi de la circulation automobile et que les usagers doivent adapter leur conduite en cas de neige ou de verglas, puisqu'une fois que le sel est là, il faut d'abord qu'on roule dessus pour qu'il ait son plein effet.

L'épandage des trottoirs relève par ailleurs de la responsabilité des habitants et commerçants – puisque, normalement, les trottoirs leur appartiennent.

Concernant les 1<sup>er</sup> et 2 janvier, l'épandage préventif a été réalisé le matin du 1<sup>er</sup> janvier sur l'itinéraire de garde.

Aucun épandage n'a été effectué le 2 janvier, les températures annoncées étant positives et aucune demande d'intervention n'ayant été formulée par la police.

Des interventions, toutefois, ont eu lieu dans la nuit du 2 au 3 janvier et le 3 janvier en journée, avec un dispositif adapté aux faibles précipitations et aux températures positives. Un dispositif renforcé a ensuite été déployé dans la nuit du 3 au 4 janvier en raison d'un rafraîchissement plus marqué.

Voilà, monsieur le conseiller.

**M. Maimouni**.- Oui. En fait, bon : le seul point positif d'avoir de la neige, c'est

que c'est l'un des seuls moments où on peut voir la ville de Bruxelles propre. Et la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 : - 4 °C, neige fondante ; la nuit du 3 au 4 : - 5 °C à 2h du matin, neige fondante.

N'est-ce pas là une météo, disons... « mouillée » ? Parce que vous parliez de temps sec et ainsi de suite, mais ce n'était pas du tout sec, hein ? monsieur le Bourgmestre – je vous invite à aller sur le site météorologique pour revoir les météo, ce n'étaient pas des températures modérées : on était en dessous de zéro degrés, avec de la neige fondante.

C'est ça qui a rendu nos rues et nos voies dangereuses.

C'est pour ça que je posais cette question. Effectivement, il y a eu un petit dispositif qui a été mis en place, mais pas les dispositifs nécessaires pour pouvoir garantir la sécurité des Bruxellois.

Je vous remercie.

**Question de Mme JELLAB concernant une demande de clarification sur la situation actuelle de l'ASBL i-CITY : gouvernance, budget, personnel et avenir de l'ASBL après la démission de la CEO**

**Mme Jellab**.- Merci, monsieur le Président. Madame l'échevine, nous

apprenons par la presse de ce 8 janvier la démission de la *chief executive officer* (CEO) de l'ASBL i-CITY, ASBL en charge de l'informatique (IT) de la Ville. Nous souhaitons saluer, d'abord, le travail titanesque mené par la directrice depuis huit ans – nous nous souvenons du contexte et des conditions difficiles dans lesquels elle a « pris les rênes », après la dissolution de l'ASBL Gial.

La presse évoque la mise sous tutelle de l'ASBL i-CITY par le Collège. Un bureau a été mis en place – alors que c'est une prérogative, il me semble, du conseil d'administration (CA) : les dépenses supérieures à 500 € ainsi que les recrutements doivent dorénavant être validés par ce bureau.

Madame l'échevine, nous avons de nombreuses questions :

Suite à la réduction du budget de l'ASBL de près de 40 % au budget extraordinaire et 4 % à l'ordinaire annoncée en juin et la commande d'un audit financier et organisationnel (je ne sais pas si vous l'avez déjà reçu ?), le rapatriement de certaines tâches au sein de la Ville et un plan de licenciement de 32 personnes, soit un sixième des effectifs – en tout cas, c'est ce que j'ai pu lire dans un tract qui avait été distribué par les syndicats.

Et tout ceci inquiète fortement le personnel. Alors pouvez-vous confirmer ou infirmer ce qui se lit dans la presse ?

Pourquoi avoir outrepassé le conseil d'administration par la mise en place de ce bureau ?

Y a-t-il encore un avenir pour l'ASBL – c'est une vraie question : quelles sont les missions que vous et le Collège souhaitez lui assigner ?

Avez-vous reçu l'audit et, éventuellement, pouvez-vous le partager ?

Alors, quid du projet Smart City, qui avait été lancé sous la législature précédente, d'une Ville de Bruxelles digitale et ambitieuse au service des habitants et des habitantes ?

Comment comptez-vous garantir la livraison rapide de toutes les demandes des services de la Ville en attente depuis de nombreuses années ? C'est leur outil de travail principal.

Et alors, quid de la mutualisation avec les services IT du CPAS, dont M. le président nous a parlé régulièrement ?

Alors, i-CITY est un acteur évidemment incontournable de la maintenance IT, mais aussi de la stratégie numérique de la Ville, qui doit faire face à de nombreux défis :

On parle de plus en plus de cyberattaques. Enfin, je ne sais pas si c'était ponctuel ou pas, mais je pense que... la semaine passée, j'ai été deux ou trois fois sur le site de la Ville et il était bloqué, donc je ne sais pas si ça a un lien ou pas ?

Il y a la question de l'intelligence artificielle, des outils plus fluides et accessibles pour les habitants.

La Ville ne peut se permettre une défection du personnel, hautement qualifié. Alors je pense qu'il mérite apaisement et espoir, pour poursuivre son travail dans les meilleures conditions.

Je vous remercie, madame, pour vos réponses.

**Mme Buggenhout**, échevine.- Merci, madame Jellab, pour vos questions. Je

vais y répondre dans l'ordre.

Vous faites référence à un article de presse et j'imagine que vous parlez de celui de *La Libre* du 8 janvier, qui parle de la démission de la controversée directrice. Cet article de presse n'a pas été publié à mon initiative et comporte quelques erreurs ou imprécisions.

1. Vis-à-vis de votre question relative au bureau et à la mise sous tutelle, je crois qu'il faut d'abord évacuer une incompréhension majeure : malgré ce qui est dit dans la presse, ce n'est pas le Collège qui a créé le bureau d'i-CITY, mais bien l'organe d'administration de l'ASBL, et ce, effectivement, à la demande du Collège.

Comme vous le savez, la Ville de Bruxelles évolue aujourd'hui dans un contexte budgétaire particulièrement strict, qui implique pour l'ensemble de ses services et de ses ASBL une gestion rigoureuse, transparente et responsable des moyens publics.

Je rappelle que l'ASBL fonctionne sur des fonds publics provenant de la Ville de Bruxelles et de ses partenaires. La plus grande rigueur est donc de mise dans le choix stratégique des missions prioritaires, des ressources humaines et technologiques mobilisées.

Dans ce cadre, le Collège de la Ville de Bruxelles a souhaité que soit renforcée la bonne gouvernance, la coordination interne et les processus décisionnels, notamment au sein des structures disposant de budgets importants – comme i-CITY, en charge du système informatique de la Ville.

C'est pourquoi l'organe d'administration a constitué un bureau, chargé notamment d'approuver les dépenses supérieures à 500 € et de valider les propositions de recrutement présentées par i-CITY.

En effet, la délégation totale pour toute dépense inférieure à 30.000 € et tout recrutement, licenciement et promotion – comme c’était le cas auparavant – ne répond pas au principe de bonne gouvernance.

Il s’agit donc d’une mesure organisationnelle, adoptée pour assurer un fonctionnement plus structuré et mieux adapté aux impératifs actuels. Cette décision vise à répartir certaines responsabilités au sein d’un cadre collectif de façon à répondre plus efficacement aux exigences de gouvernance et au contexte budgétaire dans lequel l’ASBL évolue.

Cette mesure s’aligne sur les pratiques déjà en place dans d’autres ASBL communales, comme Bravvo ou BME. Il n’y a pas de mise sous tutelle d’i-CITY par la Ville : la Ville exerce de son côté un contrôle distinct des factures issues des projets et services commandés.

Je précise que le délégué à la gestion journalière de l’ASBL, désigné par l’organe d’administration qui s’est tenu ce 13 janvier 2026, reste pleinement compétent pour l’organisation opérationnelle, la gestion quotidienne de l’ASBL et la réalisation des missions confiées à cette ASBL communale, qui emploie près de 180 travailleurs – une tâche non négligeable.

2. Vous m’interrogez quant à l’avenir de l’ASBL : sachez que celle-ci est encore dotée d’un budget ordinaire de 34 millions d’euros et d’un budget extraordinaire de près de 15 millions.

Cent septante-et-un équivalents temps plein (ETP) sont employés par cette ASBL et des dizaines de nouveaux projets sont en cours de réalisation, tant pour l’instruction publique que pour les services de la Ville, sans compter le travail de maintenance et d’amélioration des outils actuellement utilisés.

La Ville dispose, grâce au travail d’i-CITY, d’une plateforme moderne pour

digitaliser les processus citoyens. Cette plateforme constitue un socle évolutif qui doit continuer à s'adapter aux avancées technologiques et aux besoins futurs des citoyens. Elle représente un pilier central et les ressources et ambitions nécessaires pour continuer à la déployer sont plus que jamais présentes.

Dans le domaine de la data et du développement de l'intelligence artificielle, des budgets sont monopolisés pour des projets innovants, retenus comme prioritaires par la Ville de Bruxelles et réalisés en étroite collaboration avec les équipes d'i-CITY et les services de la Ville.

Enfin, je ne peux tous les lister, mais soyez assurée que de nombreux développements sont en cours afin d'améliorer l'ensemble des services et départements de la Ville, que ce soit pour continuer la modernisation des réseaux de l'instruction publique, des bibliothèques et l'architecture informatique de nos différents bâtiments, ou pour faciliter les processus et la gestion administrative.

Comme, pour citer quelques exemples :

- la gestion du courrier entrant ;
- la mise en conformité avec la loi NIS2 (*Network and Information System Security*), afin de permettre de sécuriser la continuité des activités de la Ville, l'instruction publique et d'autres organisations liées, de protéger les actifs critiques et de garantir la confiance de tous dans un environnement numérique de plus en plus exposé ;
- la poursuite de l'outil de gestion des occupations du domaine public (GODP), pour la gestion des marchés publics et des activités commerciales sur le territoire de la Ville ;
- l'automatisation du processus de réception des procès-verbaux, des sanctions administratives communales ; et j'en passe.

Par ailleurs, la Ville finalise avec l'association le texte du prochain contrat de gestion : il a pour objet de remplacer le contrat de gestion actuel.

Ce texte permettra une collaboration efficace et fluide entre les deux entités pour les six années à venir.

Je crois que cela répond à votre question sur la volonté de la Ville de continuer sa collaboration avec l'ASBL.

3. En ce qui concerne l'audit externe, organisationnel et financier de l'ASBL, il a bien été mandaté par la Ville, et est actuellement en cours.

Ceci était d'ores et déjà prévu dans notre programme de politique générale et cela est aussi prévu dans le contrat de gestion entre l'ASBL et la Ville.

La Ville organise par ailleurs régulièrement des audits pour s'assurer de la bonne gestion des fonds publics – i-CITY n'y fait pas exception.

Les résultats permettront, comme d'habitude, d'améliorer le fonctionnement de nos services et processus de contrôle. Ils seront présentés à l'organe d'administration.

Au sujet du plan de licenciement dont vous parlez, de 32 personnes, nous avons déjà répondu à cette question, qui émanait à l'époque de la Team Fouad Ahidar (TFA), suite à l'action syndicale du 26 novembre.

Ce chiffre et le plan de licenciement ne sont basés sur rien à ce stade : il n'a jamais été question de licencier 32 personnes.

Cependant, vous n'êtes pas sans savoir que la Ville doit gérer rigoureusement son budget, comme toute entité publique. Beaucoup de pistes sont donc à l'étude dans une volonté d'efficience et de réduction globale des coûts, notamment en matière de mutualisation.

Cette démarche n'est pas liée à i-CITY : elle concerne tous les départements de la Ville et l'entièreté de ses dépenses, quelle qu'en soit leur nature.

Pour le projet Smart City, il ne s'agit pas d'une compétence d'i-CITY, mais de la Ville, directement. Pour sa part, i-CITY est responsable de la plupart des missions relatives à notre fonctionnement IT interne – et donc pas de ce projet. Ce dernier suit son cours, comme prévu dans la stratégie Smart City de la Ville et des différents projets, pas toujours en lien avec l'IT.

La cellule « Smart City » se trouve donc à la Ville. Elle soutient les autres départements dans la gestion de leurs projets Smart City et assure la coordination des projets innovants et inclusifs, comme :

- la charte des droits numériques ;
- la réduction de la fracture numérique au sein de la population ;
- la semaine numérique ;
- le jumeau numérique, qui permettra de cartographier précisément l'effet des îlots de chaleur urbains sur le territoire de la Ville, et de simuler et mesurer l'impact des solutions d'atténuation envisagées, etc.

Enfin, la mutualisation des services IT du CPAS est à l'étude pour l'instant, dans le cadre du projet plus vaste de la mutualisation des services de support de la Ville et de son CPAS.

Je vous remercie.

**Mme Jellab**.- Merci, madame l'échevine, pour vos réponses. Et merci de nous apporter, évidemment, des apaisements concernant les licenciements – je rappelle que c'était sur un tract syndical, donc ce n'étaient pas des ouï-dire.

J'entends aussi que Smart City continue, je pense qu'il y a moyen d'accélérer un petit peu, mais i-CITY est là aussi en soutien, et donc oui : ne pas oublier ça.

Vous parlez de recrutement, licenciement et promotion, qui deviennent en fait la prérogative de ce bureau. Mais ce sont quand même des profils très particuliers, en fait.

Donc comment est-ce que vous allez faire ? Est-ce que vous allez vous munir...

**Mme Buggenhout**, échevine.- Je précise ce que j'ai dit dans ma réponse, excusez-moi : ce n'est pas la prérogative du bureau.

En fait, c'est sur présentation de i-CITY : c'est i-CITY qui va gérer et présenter au bureau.

**Mme Jellab**.- Okay. Et vous validez. Ça va  
Merci.

**Vraag van mevr. GOYVAERTS betreffende het Lakeside-project en de problemen bij het gelijkaardige Parklane-project**

**Mevrouw Goyvaerts**.- Ik uit hier al eens mijn zorgen over het Lakeside-project, de nieuwe gigantische woontorens die gebouwd dreigen te worden op de Tour & Taxis-site.

Een deel daarvan kan je wijten aan een andere visie op hoe steden eruit zouden moeten zien en over smaken en kleuren kan je niet discussiëren.

Maar wie je van zo'n principiële tegenkating niet kan beschuldigen zijn de huidige inwoners van Park Lane, een gelijkaardig complex vol appartementsblokken aan de overzijde van de Tour & Taxis-site. Deze appartementen die ook gebouwd werden door Nextensa zijn ondertussen bijna

allemaal af en worden al een tijdje bewoond, maar dat gebeurt niet zonder slag of stoot, zo blijkt.

U kreeg, net als ik vorige week een mail van een grote groep appartementeigenaars in deze nieuwe woonwijk die hun bezorgdheid uitten over structurele problemen bij meerdere huizen, minder dan één jaar na de oplevering.

Hoewel ik al kritisch was over het project vond ik hun getuigenissen ronduit shockerend: verwarming die niet werkt tijdens de winter, waterschade, misselijkmakend geuren.

In de bijlage zat een document van meer dan 40 pagina's waarin bewoners zelf alle problemen oplijsten en aandienen aan Nextensa en de beheerder van het gebouw. Zoals ze het zelf omschrijven zijn dit soort praktijken schandalig voor een stedelijk modelproject en uithangbord voor Brussel Stad.

Natuurlijk is het niet in de eerste plaats aan het stadsbestuur om een geschil op te lossen tussen bouwpromotor en huiseigenaars, wat wel de verantwoordelijkheid is van het bestuur is de lessen die eruit getrokken worden. Want, zoals de bezorgde burgers ook aanhalen in hun mail, is Nextensa volop bezig met de ontwikkeling van het gelijkaardige Lakeside-project, met volle steun van het stadsbestuur.

Mijn voornaamste opmerking citeer ik dan ook letterlijk uit hun mail: vanuit burgerperspectief is het moeilijk te begrijpen hoe nieuwe vergunningen kunnen worden overwogen zonder lessen te trekken uit een recent opgeleverd, maar problematisch functionerend project.

Vandaar mijn vragen:

Wat is de huidige stand van zaken van het Lakeside-Project?

Op welke manier wordt er rekening gehouden met de veelvuldige kritieke die al door verschillende burgers en organisaties geuit werden in alle fases van het proces, met name tijdens de laatste consultatiefase in november?

Neemt u deze bezorgdheden van de bewoners van Parklane ter harte en op welke manier worden zij betrokken in dit proces?

Et enfin, il y a une petite question aussi pour le Bourgmestre : je voudrais aussi ajouter une question pour le Bourgmestre, basée sur votre plaidoyer passionné sur la question de Mme Jellab, en défendant les logements sociaux :

Est-ce qu'il y aura les logements sociaux dans le Lakeside ?

Merci beaucoup.

**Mevrouw Maes**, schepen.- Dank u voor uw vraag. Eerst Park Lane: we hebben kennis genomen van het schrijven van de bewoners en daarin worden een hele reeks kinderziektes gesignaleerd rond afwerking, ingebruikname, technische installatie, communicatie en beheer van de site.

Dat is voor de betrokken bewoners bijzonder vervelend en daar brengen wij dan ook begrip voor op. Het betreft evenwel een geschil tussen privé-actoren – kopers, ontwikkelaar, beheerder – waarin het stadsbestuur niet kan en niet mag optreden. Juridisch staat dit dossier dus los van de stedenbouwkundige aanvraag voor Lakeside.

En wat Lakeside zelf betreft: het aangepaste project kreeg op 2 december 2025 een nieuw advies van de overlegcommissie, gekoppeld aan duidelijke voorwaarden. Wie dat advies naleest zal zien dat er wel degelijk en grondig rekening is gehouden met opmerkingen uit de openbare onderzoeken.

Zo legt de commissie onder meer op om de verkoop en opvolging van privaat ontwikkelde geconventioneerde woningen via een publieke instantie uit te werken zodat de toegankelijkheid van de betaalbare woningen verbeterd wordt en de bescherming van deze woningen op lange termijn gegarandeerd wordt.

Het is nu aan de aanvrager om gewijzigde plannen in te dienen die aan deze voorwaarden beantwoorden en wanneer dat het geval is, kan de vergunning worden afgeleverd door Urban.

Dankuwel.

**Mevrouw Goyvaerts.**- Ik begrijp natuurlijk dat jullie niet kunnen tussenkomen in de problemen bij Park Lane, maar ik hoop dat u toch hun opmerkingen niet zomaar wegwuift als kinderziektes in de opvolging van de volgende projecten. Ik weet dat het niet officieel meegenomen kan worden, maar ik hoop dat het toch iets is waar u rekening mee houdt in de samenwerking met Nextensa.

Ik hoop ook dat er voldoende sociale woningen komen, dat de geconventioneerde woningen inderdaad goedkoop genoeg verkocht worden. We volgen dit project uiteindelijk volop op, want het is dankzij de druk die al gezet werd vanuit het middenveld en burgerbewegingen dat deze aanpassingen er eindelijk gekomen zijn. We hopen dat het project in de positieve zin blijft evolueren.

**Question de M. MAIMOUNI relative au fonctionnement du Conseil communal : l'évolution du nombre de séances, le partage des mandats et le traitement des initiatives : motions, interpellations, questions**

**M. Maimouni.**- Monsieur le Bourgmestre, en trois ans, le nombre de séances du Conseil communal a diminué de 30 %, ce qui nous empêche de pouvoir agir

de manière démocratique, de manière plus efficiente.

Pourquoi ? Parce que, premièrement, il ne me semble pas que le nombre de séances du Collège, lui, ait diminué de 30 %.

Cela laisse un espace entre les points, ce qui se passe sur notre territoire et les décisions prises, de plus en plus long et nous, en tant que membres de l'opposition, nous ne pouvons interagir, en créant le débat et en essayant de vous dissuader – s'il en est besoin, bien évidemment –, de vous faire revenir sur vos positions.

Aussi, je vous avais interpellé au mois de juin concernant les mandats de la représentation de l'opposition.

La secrétaire communale, à travers le secrétariat des assemblées, nous a envoyé un e-mail, en bonne et due forme, nous demandant de nous organiser en tant que membres de l'opposition pour cette représentation démocratique au sein des différentes ASBL et conseils d'administration où est présente la Ville.

Et à ce moment-là, nous avons trouvé, d'un commun accord, une représentation qui nous convient à tous. Mais étonnamment, ceux de la TFA, majoritairement, n'ont pas pu voir le jour – sur votre décision, visiblement : celle du Collège.

Vous qui vous targuez d'être un légaliste « avéré », j'ai envoyé il y a plus de deux mois, concernant une représentation à travers le pacte culturel, qui elle, est défini dans un cadre légal : dans une loi fédérale, et systématiquement, on me « renvoie aux calendes grecques ».

Donc, monsieur le Bourgmestre, afin, premièrement, que ces conseils d'administration puissent être pleins à 100 % de leur quota, et non diminués, et avoir une voix discordante, si besoin – car, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour moi, le principe d'opposition-majorité, c'est quelque chose qui ne me convient pas : je ne l'aime pas, parce que j'ai espoir que nous soyons tous au service du

citoyen et que nous ne jouions pas à un jeu.

Donc pourquoi, monsieur le Bourgmestre, vous ne voulez toujours pas inscrire les représentants de la TFA à ces différents conseils d'administration ?

Pourquoi avez-vous diminué en trois ans de 30 % les séances du Conseil communal ? Qui, dans un premier temps, avaient été décalées parce que les vacances scolaires francophones et néerlandophones ne tombaient pas en même temps, mais je ne pense pas que nous sommes enseignants ou élèves et sommes assujettis à une obligation des vacances pédagogiques scolaires.

Merci, monsieur le Bourgmestre.

**M. le Bourgmestre.**- Alors, le cadre légal, d'abord : l'article 85, paragraphe 1<sup>er</sup>, de la nouvelle loi communale prévoit que le Conseil se réunit toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins 10 fois par an. Donc, nous avons organisé, pour l'année 2026, treize séances : soit trois réunions de plus que l'exigence légale minimum – la majorité des autres communes bruxelloises ont, en effet, dix à onze séances par an : on est tout à fait « dans les clous ».

Le cadre légal applicable, parce que vous m'aviez posé, par rapport aux motions...

Mais ce n'est plus le cas ? Vous n'avez plus de questions – il n'y a pas eu de question, j'ai l'impression ?

Sur les motions, vous n'avez pas posé de questions ? Non.

Sur les questions orales non plus ?

**M. Maimouni.**- Concernant les motions, monsieur le Bourgmestre, c'était bien

évidemment que quand nous envoyons, en tant que membres de l'opposition, des motions, nous sommes renvoyés à une réponse dite « classique », soit que « ce point ne concerne pas les compétences communales » – ce qui est factuellement faux.

Par exemple, quand j'ai déposé une motion pour brandir le drapeau palestinien, vous l'avez refusé. Mais paradoxalement, juste avant, nous avons voté la motion, par exemple, pour l'Ukraine.

Donc je ne comprends pas ce « deux poids deux mesures ».

C'est à cette référence que je faisais allusion.

Merci.

**M. le Bourgmestre**. - Okay. Et alors, sur les mandats, eh bien oui : vous êtes tout seul, maintenant – seul membre d'un groupe.

Je pense que le pacte culturel, vous pouvez assister à tout ce qui dépend du pacte culturel, hein ? C'est le sport et la culture.

Pour le reste, eh bien oui : vous êtes seul, monsieur Maimouni – ce n'est pas ma faute : vous êtes un groupe tout seul.

Par contre, l'opposition, bien comme le prévoit l'ordonnance et même au-delà, est bien représentée, y compris dans les bureaux, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes.

Donc la Ville de Bruxelles – depuis longtemps, depuis 2006, d'ailleurs – fait œuvre de beaucoup plus d'ouverture que beaucoup d'autres communes où, parfois, l'opposition n'est à la limite que dans les CA, mais pas dans les organes décisionnels.

L'opposition est bien représentée à la Ville de Bruxelles. Peut-être pas au niveau où vous voudriez être représenté : j'entends que vous souhaiteriez avoir plus de mandats, monsieur Maimouni, mais voilà : pour ça, il y a une proportionnalité qui doit être respectée.

**M. le Président.**- Voilà. Et pour ce qui concerne le règlement d'ordre intérieur, je confirme avec la secrétaire communale que nous nous pencherons vraiment sur cette question dans les jours qui viennent.

Donc, on fera une réunion dans les semaines qui viennent.

**M. Maimouni.**- Monsieur le Bourgmestre, premièrement, nous avons reçu une liste des mandats où pouvaient siéger les membres de l'opposition. Et c'est en fonction de cette liste-là que nous avons trouvé un accord.

Vous êtes mauvais joueur, monsieur le Bourgmestre...

Et je tiens à vous rappeler que la TFA a fait 10 % du scrutin électoral. Après, selon vos dires, pour une liste faite « de bric et de broc », comme vous l'avez si bien dit lors de l'élection, j'ai apprécié, en fait, votre sens « écologique » d'avoir en même temps fait le tri collectif dans nos déchets.

C'est bien, parce que, bizarrement, ces personnes-là se sont retrouvées chez vous.

Eh bien oui, je l'assume complètement. J'assume mes propos, monsieur le Bourgmestre – moi, la fourberie et la trahison ne sont pas des qualités auxquelles j'acquiesce.

Donc, concernant les mandats, nous avons reçu une liste, monsieur le Bourgmestre. Dans cette liste-là, nous avons trouvé un accord.

Comment se fait-il que, bizarrement... Qu'est-ce qui vous fait aussi peur au sein des membres de la TFA ?

Parce que je tiens à vous rappeler aussi que je ne siégerai pas à tous ces CA – loin de là, loin de là ! Mais comment se fait-il que vous vous refusiez à inscrire nos noms ?

Deuxièmement, comme vous l'avez si bien dit par rapport à la réglementation sur le pacte culturel, cela fait plus de deux mois où j'ai relancé trois fois la secrétaire communale pour avoir une réponse, qui me répond systématiquement qu'elle attend une réponse du Collège – donc, madame la secrétaire communale, veuillez acter que M. le Bourgmestre a pris note de cela, que M. le Bourgmestre est un légaliste.

Donc j'aimerais recevoir cette convocation aux CA où font preuve... les différents conseils d'administration sur la liste du pacte culturel. Donc j'espère pouvoir y siéger lors des prochains CA.

Mais vous n'avez pas répondu à ma question, monsieur le Bourgmestre : pourquoi vous êtes passé à 30 % de conseils communaux en moins ? Pourquoi, si ce n'est tout simplement pour nous bâillonner, nous, membres de l'opposition ?

Est-ce cela le reflet démocratique à vos yeux ? Dans une commune de plus en plus grandissante en termes d'habitants, avec des budgets de plus en plus importants nécessitant un contrôle plus accru, c'est cette réponse-là que vous donnez ?

Excusez-moi, hein ? monsieur le Président, parce que c'est un point important.

Les autres communes dont vous nous parlez n'ont pas notre démographie, n'ont pas notre budget : nous avons, à nous tout seuls, plus de 35 %, voire 40 % du budget de la Région.

Et vous pensez que ce sont des chiffres à prendre à la légère ?

Vous ne pensez pas que plus de débats et de concertations doivent avoir leur place ici, au sein même de ce Conseil communal, monsieur le Bourgmestre ?

**M. le Président.**- On verra ça dans le cadre du règlement intérieur, monsieur Maimouni. C'est bon – vous êtes à 4 minutes 57, là. C'est bon.

Merci beaucoup.

**M. Maimouni.**- Mais... on ne répond pas à mes questions, monsieur le Président !

**M. le Président.**- Eh bien on y répondra, on répondra.

*(Avec l'accord des auteurs, les questions figurant à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions écrites.)*

### **Prochaine séance**

#### **Volgende zitting**

**Vendredi 6 février 2026**

- sections ordinaires.

**Lundi 9 février 2026**

- séance publique, suivie d'un comité secret.

**M. le Président**.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 20h31.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 20u31.*